

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION
NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE**



TABLEAU DE BORD FEMME ET GENRE 2021

Décembre 2022

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA RECONCILIATION
NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE**



TABLEAU DE BORD FEMME ET GENRE 2021

Décembre 2022

AVANT-PROPOS



La prise en compte du genre dans le processus de développement demeure une priorité dans la Charte de la transition et dans le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II) où la réduction des inégalités sociales et de genre ainsi que la promotion de la femme comme acteur dynamique du développement y sont inscrites en bonne place.

Pour rendre compte des efforts accomplis par les acteurs en matière de mise en œuvre de politiques sensibles au genre et des progrès vers l'atteinte des Objectifs de développement durable, la collecte et l'actualisation des données désagrégées s'avèrent nécessaire.

Outil de communication, le présent Tableau de bord décrit entre autres les évolutions des indicateurs dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la représentativité aux instances de décision, de l'autonomisation économique de la femme et des violences basées sur le genre.

Aussi, voudrais-je inviter l'ensemble des acteurs à s'approprier du document et en faire un outil de travail en vue de relever les défis de l'égalité entre les sexes, de l'équité et d'une vie meilleure pour les populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

Je saisis l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs/trices du Système statistique national et à nos partenaires pour leur constance à nos côtés, gage de succès dans la conduite de notre mission.

Nandy SOME/DIALLO
Administrateur Civil

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	III
SOMMAIRE.....	I
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
LISTE DES CARTES.....	VII
RESUME EXECUTIF.....	VIII
CONTEXTE GENERAL.....	1
Partie 1 : Démographie.....	3
Chapitre 1 : Population.....	4
Chapitre 2 : Nuptialité et fécondité.....	6
Chapitre 3 : Migrations.....	8
Partie 2 : Conditions et cadre de vie.....	10
Chapitre 4 : Pauvreté.....	11
Chapitre 5 : Accès au logement, à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie.....	13
Partie 3 : Accès aux services sociaux de base.....	15
Chapitre 6 : Accès à l'éducation.....	16
Chapitre 7 : Accès à la santé.....	22
Partie 4 : Autonomisation économique des femmes et des hommes.....	24
Chapitre 8 : Accès à l'emploi et à la formation professionnelle.....	25
Chapitre 9 : Entrepreneuriat, accès aux crédits et aux facteurs de production.....	27
Partie 5 : Participation et représentation dans les instances de décision.....	31
Chapitre 10: Accès aux instances de décision et leadership.....	32
Partie 6 : Violences et justice.....	34
Chapitre 11: Violences.....	35
Chapitre 12: Accès à la justice.....	37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFP/PME	: Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
BAC	: Baccalauréat
BEP	: Brevet d'études professionnelles
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
CARFO	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CEDEAO :	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEFAC	: Centre de facilitation des actes de construire
CEGECI	: Centre de gestion des cités
CEP	: Certificat d'études primaire
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CONASUR	: Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CPN	: Consultation prénatale
CPN :	: Consultation prénatale
DGG	: Direction générale du genre
EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EDS :	: Enquête de Démographie et de Santé
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC :	: Enquête Multisectorielle Continue
ENESI	: Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPU	Examen périodique universel
F.CFA	: Franc de communauté française d'Afrique
FAFPA	: Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	: Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	: Fonds d'appui au secteur informel
FEM :	: Forum Economique Mondial
GSP :	: Garde de sécurité pénitentiaire
IDG :	: Indice de Développement de Genre
IDH :	: Indice de Développement humain
IIG :	: Indice des inégalités de Genre
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	: Indice synthétique de fécondité
MATDS	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
MENAPLN	: Ministère de l'éducation nationale et de la promotion des langues nationales
MESRI	: Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MFSNFAH	: Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
MGF	: Mutilation génitale féminine
MGF :	: Mutilations génitales féminines
MJPEJ	: Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entreprenariat des jeunes
MJDHRI	Ministère de la justice des droits humains chargé des relations avec les institutions
MSAHRNGF	: Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille
MSHP	: Ministère de la santé et de l'hygiène publique

Tableau de bord femme et genre 2021

MUAFH	: Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
ODD :	: Objectifs du Développement Durable
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
PDI	: Personne déplacée interne
PNDES :	: Plan National de Développement Economique et Social
PNUD :	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME	: Petites et moyennes entreprises
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SFE/ME	: Sage femmes et maïeuticiens d'Etat
SGG/CM	: Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres
SIGI :	: Social institutions and gender index (Institutions sociales et égalité femmes-hommes)
SNG	: Stratégie nationale genre
SONABEL	: Société nationale burkinabè d'électricité
TBA :	: Taux brut d'achèvement
TBS :	: Taux Brut de Scolarisation
TCAM	: Taux de croissance annuelle moyen
TGI	: Tribunal de grande instance
UA :	: Union Africaine
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique monétaire ouest africaine
UNFPA	: Fonds des nations unies pour la population
VIH/Sida :	: Virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0. 1 : Quelques indicateurs de pays africains	2
Tableau 3. 1: Proportion des femmes par type de migration	9
Tableau 3. 2: Evolution des effectifs des Personnes Déplacées Internes (PDI) par région et par sexe	9
Tableau 4. 1: Indicateurs de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage	12
Tableau 5. 1: quelques indicateurs sur conditions et cadre de vie selon le RGPH 2019.....	14
Tableau 6. 1: Evolution du taux brut de scolarisation	17
Tableau 6. 2: Evolution du taux brut de scolarisation	19
Tableau 6. 3: Situation du succès aux examens dans les ordres d'enseignement...	21
Tableau 7. 1: Accès à la santé	23
Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur.....	26
Tableau 8. 2: Effectifs et proportions des pensionnés de CNSS et CARFO et volume des pensions	26
Tableau 9. 1: Répartition des organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH par région.....	28
Tableau 10. 1 : Effectifs des personnes aux postes nominatifs, électifs et mouvements et leaderships.....	33
Tableau 11. 1: quelques types de violences enregistrées dans les services de l'action sociale	36
Tableau 11. 2: Violences basées sur le genre enregistrées en 2021	36
Tableau 12. 1: Effectif des coupables par type de violences	38

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. 1 : Pyramide des âges de la population en 2019	5
Graphique 1. 2 : Pourcentage des femmes chefs de ménage.....	5
Graphique 2. 1 : Evolution de l'âge moyen au mariage des femmes.....	7
Graphique 2. 2 : Evolution de l'âge moyen au mariage des hommes.....	7
Graphique 2. 3 : Evolution du taux brut de natalité	7
Graphique 2. 4 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité.....	7
Graphique 4. 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.....	12
Graphique 4. 2: Profondeur de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage	12
Graphique 4. 3: Sévérité de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage.....	12
Graphique 5. 1 : Effectif des femmes bénéficiaires de logements sociaux/économiques	14
Graphique 5. 2 : Effectifs des demandes des permis de construire pour habitation exprimées par les femmes.....	14
Graphique 6. 1 : Evolution du TBS au secondaire	17
Graphique 6. 2 : Indice de parité du TBS au primaire par région en 2021.....	17
Graphique 6. 3: Indice de parité du TBS au post-primaire par région en 2021.....	17
Graphique 6. 4: Indice de parité du TBS au secondaire par région en 2021	17
Graphique 6. 5: Evolution du taux d'achèvement au primaire	19
Graphique 6. 6: Disparité régionale du taux d'achèvement au primaire	19
Graphique 6. 7: Evolution du Taux d'achèvement au post primaire.....	19
Graphique 6. 8: Disparités régionales du taux d'achèvement au post-primaire.....	19
Graphique 6. 9: Evolution du taux d'achèvement au secondaire selon le sexe en 2021.....	19
Graphique 6. 10: Disparités régionales du taux d'achèvement au secondaire en 2021	19
Graphique 6. 11: Taux de succès au CEP en 2021.....	21
Graphique 6. 12: Evolution du taux de succès au BEPC selon le sexe.....	21
Graphique 6. 13: évolution de l'indice de parité du taux de succès au BEPC en 2021	21
Graphique 6. 14: pourcentage des bourses octroyées aux filles par type d'université	21

Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 7. 1 : Taux de couverture en CPN4 par région.....	23
Graphique 7. 2 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	23
Graphique 7. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes	23
Graphique 7. 4: Evolution du taux de mortalité maternelle générer le titre	23
Graphique 8. 1 : Proportion des femmes dans la fonction publique d'Etat et le privé par catégorie en 2021	26
Graphique 8. 2 : Evolution des taux de féminisation au privé et au public.....	26
Graphique 8. 3 : Evolution du taux des admis aux concours directs suivi de formation	26
Graphique 8. 4 : Proportion des apprenants des centres publics de formation professionnelle selon le type et le sexe	26
Graphique 9. 1 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat	28
Graphique 9. 2 : Evolution des proportions des propriétaires d'entreprises formelles enregistrés au CEFORE	28
Graphique 9. 3 : Evolution du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH.....	28
Graphique 9. 4: Répartition des organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH par région.....	28
Graphique 9. 5 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires (F CFA)	30
Graphique 9. 6 : Evolution du volume de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires en (millions de FCFA)	30
Graphique 9. 7 : Evolution du nombre de bénéficiaires du FAARF	30
Graphique 9. 8 : Evolution des crédits du FAARF (en millier de FCFA	30
Graphique 9. 9 : Répartition des bénéficiaires du FAARF par Région en 2021	30
Graphique 9. 10 : Evolution de la proportion des bénéficiaires des projets financés par les fonds (FAPE, FASI, FAIJ, JOB BOOSTER).....	30
Graphique 9. 11 : Proportion de femmes chef de ménage économique agricole (en %) par région	30
Graphique 9. 12 : Superficie moyenne exploitée selon le sexe (en ha)	30
Graphique 12. 1 : Evolution des proportions des femmes condamnées pour cause de MGF.....	38
Graphique 12. 2 : Evolution des proportions des femmes détenues pour cause de MGF.....	38
Graphique 12. 3 : Evolution du nombre de cas de violences sexuelles et physiques enregistrés par les parquets des TGI	38

Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 12. 4 : Evolution du nombre de cas de violences sexuelles (Viol) enregistrées par les parquets des TGI.....	38
Graphique 12. 5 : Evolution du nombre de cas de violences Physiques enregistrées par les parquets des TGI	38
Graphique 12. 6 : Evolution du nombre de cas de violences sexuelles et physiques jugées par les parquets des TGI.....	38
Graphique 12. 7 : Evolution du nombre de cas de violences sexuelles jugées par les parquets des TGI.....	38
Graphique 12. 8 : Evolution du nombre de cas de violences physiques jugées par les parquets des TGI.....	38

LISTE DES CARTES

Carte 11. 1: Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région	36
Carte 11. 2 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région	36
Carte 11. 3 : Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région	36

RESUME EXECUTIF

Le tableau de bord 2021 sur la femme et le genre analyse l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités et aux disparités de genre dans six domaines clés de 2017 à 2021. Ces domaines portent sur la démographie ; les conditions et cadre de vie, l'accès aux services sociaux de base, l'autonomisation économique des femmes et des hommes, la participation aux instances de décision et la violence et justice.

Au niveau de la démographie, il ressort un rapport de masculinité de 93 hommes pour 100 femmes et une augmentation de l'âge moyen au mariage des femmes de 23,5 en milieu urbain et 19,4 ans en milieu rural. Par ailleurs, le taux brut de natalité est de 30,7 ‰ en 2021 soit une baisse de 14,8 points entre 2006 à 2021 : Sur la même période, l'indice synthétique de fécondité passe de 6,2 à 4,4.

S'agissant des conditions et cadre de vie, une femme sur six est chef de ménage et 32,8% des ménages dirigés par des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté., 60,0% des ménages en milieu rural ont accès à une source d'eau de boisson améliorée et 26,0% des femmes sont bénéficiaires de logements sociaux et économiques.

Concernant l'accès aux services sociaux de base, des indicateurs de l'éducation évoluent entre les filles et les garçons selon les ordres d'enseignement de 2017 à 2021. Ainsi, on constate une baisse du taux brut de scolarisation au primaire des filles, un faible taux de scolarisation des garçons au post-primaire et un taux brut de scolarisation inférieur à 25,0% pour les deux sexes au secondaire. Quant aux succès, le taux de réussite des filles au CEP est supérieur à celui des garçons, tandis que la tendance inverse s'observe au BEPC sur la même période. Au Baccalauréat, la parité est presque atteinte avec un indice de 1,3. En matière de santé maternelle, on dénombre 154 décès maternels pour 100 000 parturientes en 2021. Le ratio population/ sage-femme et maïeuticien d'Etat se situe au-dessus de la norme OMS de 3000. La couverture nationale en CPN 4 est de 54,2% en 2021 avec un taux de croissance annuelle moyen de 10,7% sur les cinq dernières années.

Dans le domaine de l'autonomisation économique, 27,1% des femmes occupent des emplois dans le secteur public et le privé. L'entrepreneuriat féminin se développe progressivement montrant une augmentation du nombre de femmes propriétaires d'entreprises formelles, ainsi qu'une augmentation du volume de crédits des structures de financement.

Concernant l'accès aux instances de décisions, la représentativité des femmes aux postes nominatifs et électifs reste faible. Pour les postes nominatifs, les femmes représentent 30,7% des gouverneurs, 24,0% des ministres et 14,1% nommées aux fonctions individuelles en 2021. Pour les postes électifs, l'hémicycle comptait 12,6% de femmes députés en 2021 ; 1,8% des femmes sont maires de communes et 13,5% sont élues conseillères aux dernières élections municipales de 2016.

S'agissant des violences et de l'accès à la justice, on note une persistance des violences basées sur le genre. En 2021, la Direction Générale du Genre a enregistré à travers sa plateforme numérique 8 934 cas de VBG dont 84,3% des victimes sont de sexe féminin. En 2020, les services de l'action sociale ont enregistré 1 539 cas de conflits familiaux, 1 773 cas de violences conjugales et 2 167 cas de grossesses non désirées ou contestées. Parmi ces cas, les victimes étaient en majorité des femmes.

Au niveau de la justice, des cas de violence ont également fait l'objet de jugement. En effet, sur 1 410 cas de violences sexuelles enregistrés, 1 360 sont jugés soit 96,5%. Sur 5 267 cas de violences physiques, 2 986 ont été jugés soit 56,7% et pour 6 677 cas de violences sexuelles et physiques, 4 346 ont été jugés soit 65,1

CONTEXTE GENERAL

Points saillants

- Population à forte composante féminine, jeune, et pauvre
- Contexte sécuritaire toujours préoccupant
- Persistance des inégalités entre femmes et hommes à tous les niveaux

Commentaire

Depuis quelques décennies, la communauté internationale s'est engagée pour l'égalité de genre et des progrès significatifs ont pu être accomplis. Le Burkina Faso n'a pas manqué de s'inscrire dans cette dynamique et de s'engager à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et à promouvoir l'autonomisation des femmes. L'Examen Périodique Universel (EPU) de 2018 signalait que, depuis 2013, le Burkina Faso a adopté d'importants textes législatifs qui assurent la protection des droits catégoriels, répriment les violations des droits humains et renforcent le cadre général de promotion et de protection des droits humains. Le droit d'accès aux services sociaux de base, d'accès à la terre, et de participer à la gestion des affaires publiques entre autres sont reconnus à tout burkinabé, hommes et femmes. Toutefois, le pays fait face à d'énormes défis sur les plans démographique, social, économique, sécuritaire et préjudiciables à la réduction des inégalités de genre.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Burkina Faso, réalisé en 2019, établit la population résidente à 20 505 155 habitants dont 51,7 % de femmes. Cette population est également caractérisée par une prédominance des femmes illustrée par un rapport de masculinité de 93 hommes pour 100 femmes. Cette tendance est observée dans toutes les régions du pays sauf dans le Sahel où on note plus d'hommes que de femmes. La forme de la pyramide des âges du Burkina Faso marquée par une base large et un sommet effilé traduit un niveau de fécondité élevé avec un taux de natalité de 37,4‰, un taux de fécondité de 5,1 et un taux de mortalité de 7,9‰ (RGPH, 2019).

Selon le rapport sur le développement humain durable du PNUD de 2021, le Burkina Faso est classé 184^{ème} sur 191 pays avec un indice de développement humain (IDH) de 0,449 faisant de lui l'un des pays les plus pauvres du monde. La situation de pauvreté reste remarquable et se traduit par une proportion de 41,4 % de la population qui vit en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 194 629 F CFA par an selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). La croissance du taux d'inflation passant de 1,9% en 2020 à 3,9 % en 2021 vient exacerber les conditions de vie déjà difficiles des populations particulièrement les ménages dirigés par des femmes dans la mesure où l'IDH des hommes est supérieur à celui des femmes, 0,471 contre 0,425

Le contexte sécuritaire du Burkina Faso a continué à se dégrader avec un accroissement de la violence ciblant de plus en plus les populations civiles. En effet, entre juillet 2020 et novembre 2021, 1 425 événements violents ont été recensés dans 11 régions (Profil genre du Burkina Faso, 2022) dont 51 % ont ciblé des civils. La situation sécuritaire de plus en plus dégradante entraîne un nombre grandissant de personnes déplacées internes évaluées à 1 579 976 en 2021 dont 58,4% de femmes. Cette crise engendre également un bouleversement dans l'allocation des ressources publiques avec l'accent mis sur la défense et la sécurité.

Sur le plan de la gouvernance politique, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent. Le leadership des femmes et leur participation à la vie politique sont partout en deçà des changements espérés. Les femmes sont sous-représentées aussi bien comme électrices que dans les fonctions dirigeantes, au sein du parlement, du gouvernement, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé. Le quota sur les postes électifs encadrés dans la loi tarde à produire ses effets. Des facteurs d'ordre socioculturel, politique, économique, ainsi que les pratiques des partis politiques et la non application des textes freinent l'engagement politique des femmes.

Tableau de bord femme et genre 2021

Tableau 0.1 : Quelques indicateurs de pays africains

Etats	Indice d'inégalité de genre	% de femmes Ministres	Taux de représentation parlementaire	Taux d'activité des femmes (% des 15 ans et plus)	Taux de mortalité maternelle 100 000 naissances vivantes	Indice synthétique de fécondité	Taux de grossesses non désirées pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans	Pourcentage de Mariage d'enfants avant 18 ans	Prévalence des MGF chez les de 15 à 49 ans
	2021	2021	2021	2021	2017	2021	2015-2019	2005-2020	2004-2020
Benin	0,602	21,7%	8,4	69,3	397	4,6	86,0	31,0	9,0
Burkina Faso	0,621	24,0%	6,3	57,2	320	4,9	75,0	52,0	76,0
Cote D'ivoire	0,613	21,9%	15,6	45,9	617	4,4	96,0	27,0	37,0
Guinée Bissau	0,627	18,8%	13,7	63,9	667	4,2	99,0	26,0	52,0
Mali	0,613	20,0%	27,3	57,7	562	5,5	68,0	54,0	89,0
Niger	0,611	16,7%	25,9	61,7	509	6,6	49,0	76,0	2,0
Sénégal	0,53	21,6%	43,0	33,5	315	4,4	61,0	31,0	25,0
Togo	0,58	33,3%	18,7	55,5	396	4,1	100,0	25,0	3,0

Note méthodologique :

Taux de représentation parlementaire : la part de sièges au parlement national détenue par des femmes, exprimée en pourcentage du nombre total de sièges. Pour les pays à système législatif bicaméral, cette part est calculée pour les deux chambres confondues.

Indice synthétique de fécondité : le nombre d'enfants pouvant naître d'une femme si celle-ci vit jusqu'à la fin de ses années de procréation et donne naissance à chaque âge, conformément aux taux de fécondité par âge observés.

Taux de mortalité maternelle : le nombre de décès dont les causes sont liées à la grossesse, pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de natalité chez les adolescentes : le nombre de naissances chez les femmes de 15 à 19 ans, pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans.

Sources :

PNUD, Rapport sur le développement humain 2021/2022, Temps incertains, vies bouleversées : façonner notre avenir dans un monde

Luisa Maria AGUILAR TIRABOSCHI, et al., Profil genre Burkina Faso et analyses genre sectorielles, UE, 2022

Fonds des nations unies pour la population, <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population-dashboard>

Partie 1 : Démographie

Chapitre 1 : Population

Points saillants :

- 15,9% de femmes chef de ménage en 2019,
- 93 hommes pour 100 femmes,
- un ménage sur six dirigé par une femme en 2019.

Commentaire général

La population du Burkina Faso est passée de 20 487 979 habitants en 2019 à 21 509 443 habitants en 2021 soit une hausse de 1 021 464 habitants (avec un taux d'accroissement de 4,9% sur la période).

Le nombre de femmes est plus élevé que celui des hommes dans toutes les régions sauf dans la Région du Sahel où la tendance s'inverse. Le rapport de masculinité en 2021 est de 93 hommes pour 100 femmes au niveau national. La pyramide des âges du Burkina Faso présente une base très large et un sommet effilé, signe d'une forte jeunesse de la population aussi bien chez les femmes que chez les hommes. La population féminine âgée de moins de 15 ans représente 54% de la population totale féminine contre 57% pour les hommes.

Au Burkina Faso, les chefs de ménages sont estimés à 3,1 millions selon l'EHCVM 2018 et à 3,9 millions de personnes en 2019 selon le RGPH. Parmi eux, une large majorité est constituée d'hommes. En effet, seulement 13,8 % des chefs de ménages sont des femmes en 2018 et 15,9% en 2019 (RGPH). Ce pourcentage des femmes chefs de ménage, bien qu'en progression de 2018 en 2019, reste bas comparativement aux hommes qui affichent sur les mêmes périodes, respectivement 86,2% et 84,1%.

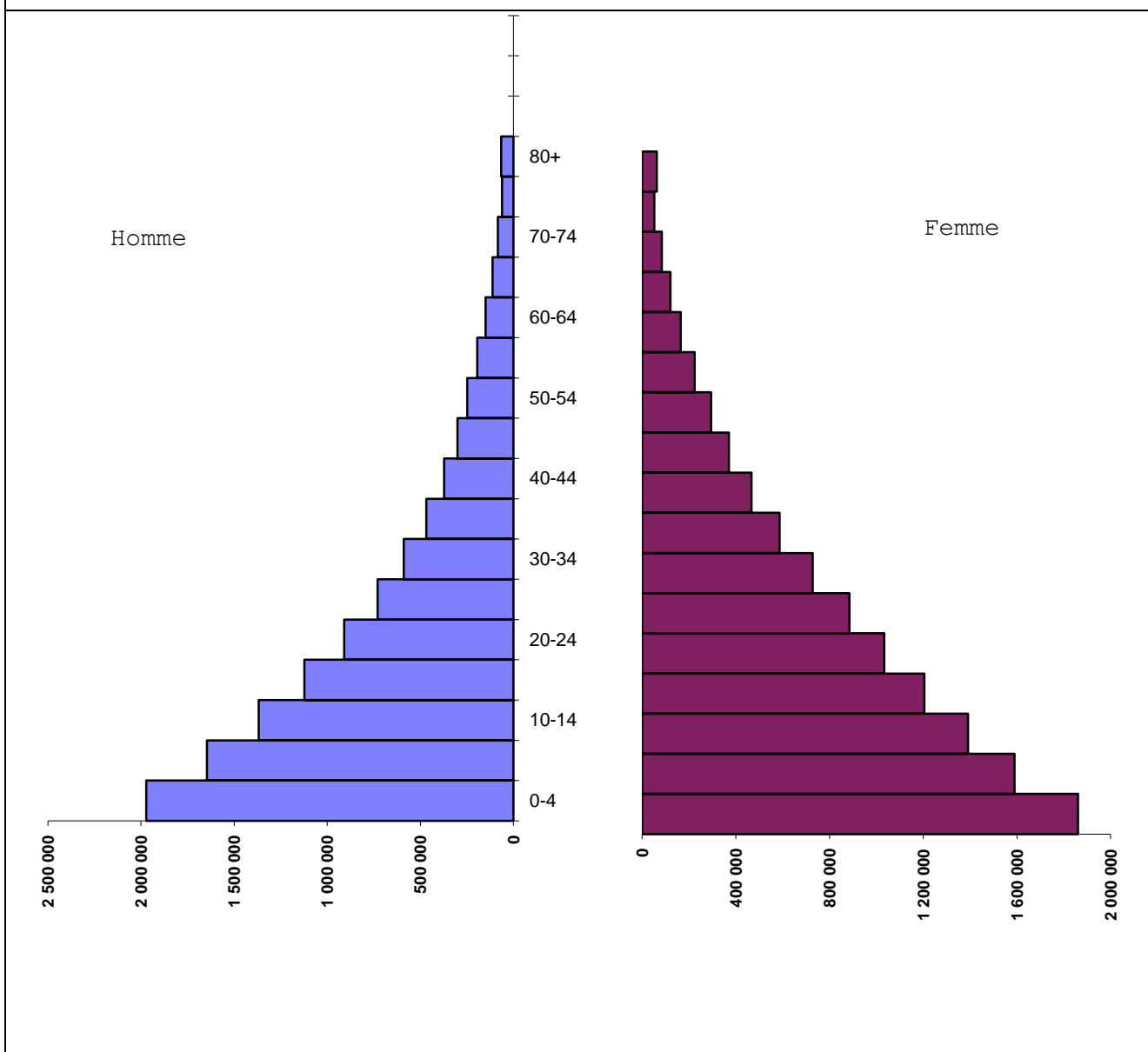
Note méthodologique

Rapport de masculinité : rapport entre l'effectif des hommes et celui des femmes à une date donnée au sein d'une population

Pourcentage des femmes chefs de ménage : rapport entre l'effectif des femmes chef de ménage et l'effectif total des ménages

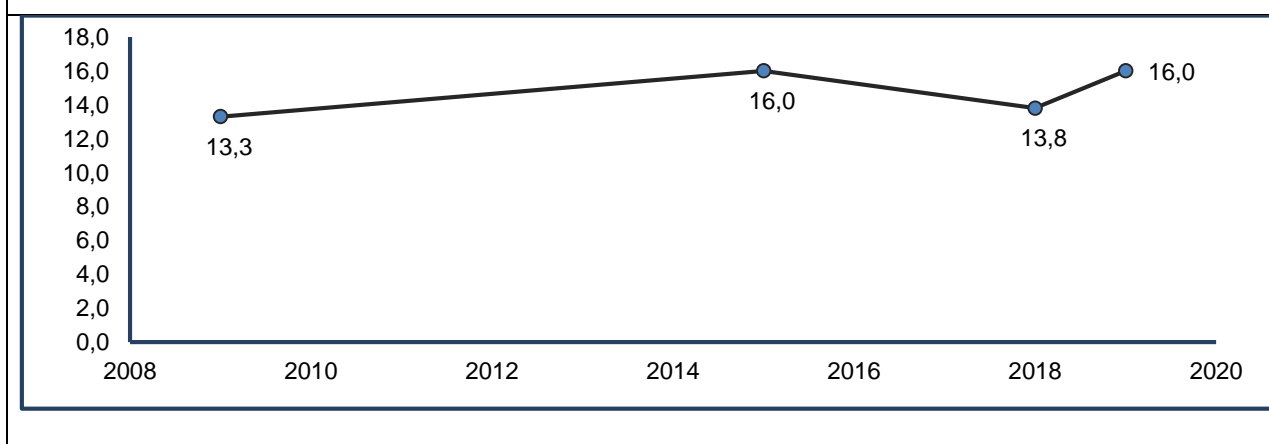
Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population en 2019



Source : RGPH-2019

Graphique 1.2 : Pourcentage des femmes chefs de ménage



Source : RGPH-2019 ; EHCVM-2018 ; EMC 2009, 2014 ; ENESI-2015

Chapitre 2 : Nuptialité et fécondité

Points saillants :

- augmentation de l'âge moyen au mariage ;
- baisse du taux brut de natalité ;
- baisse de l'indice synthétique de fécondité.

Commentaire général

L'âge moyen au mariage des femmes en milieu urbain en 2019 est de 23,5 ans. Cet âge augmente de 1,5point de 1996 à 2019. En milieu rural, il passe de 18 ans en 2006 à 19,4 ans en 2019 soit une hausse de 1,4 point.

Chez les hommes, l'âge moyen au mariage en milieu urbain baisse de 30 ans à 29,6 ans tandis qu'en milieu rural, il augmente de 25 ans à 25,5 ans sur la même période.

Au plan national, le taux brut de natalité est de 30,7‰ pour l'année 2021 soit une baisse de 14,8 points de 2006 à 2021. La politique de gratuité des services de planification familiale instituée par l'Etat en 2019 pourrait contribuer davantage à maîtriser la fécondité surtout au sein de la population jeune.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) a également baissé. Il passe de 6,2 enfants en 2006 à 4,4 enfants en 2021. Tout comme le taux brut de natalité, l'ISF a également baissé sur la même période.

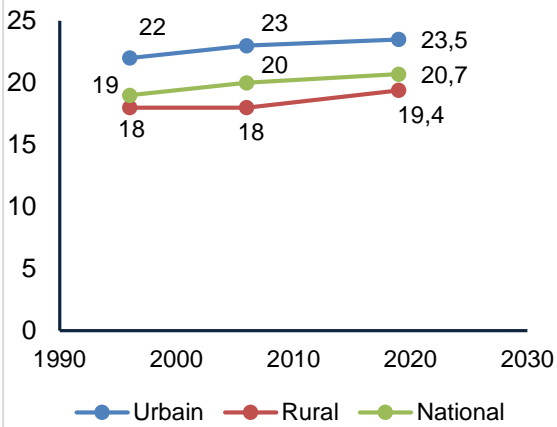
Note méthodologique

Age moyen au mariage : Il est estimé à partir de la méthode de Hajnal

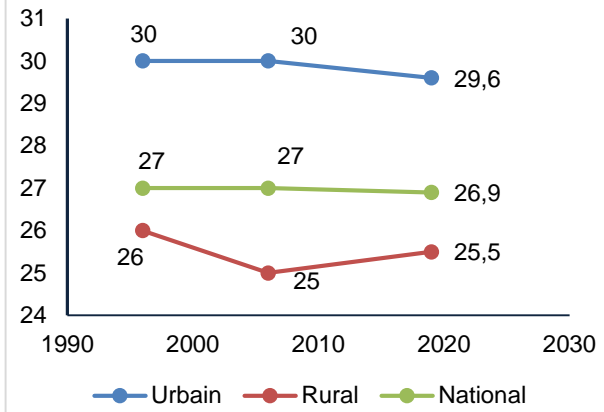
Indice synthétique de fécondité (ISF) : nombre moyen d'enfants qu'aurait eu une femme à la fin de sa vie reproductive si elle était exposée à tous les âges de sa période génésique (reproductrice) à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment du dénombrement ou de l'enquête.

Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 2. 1 : Evolution de l'âge moyen au mariage des femmes

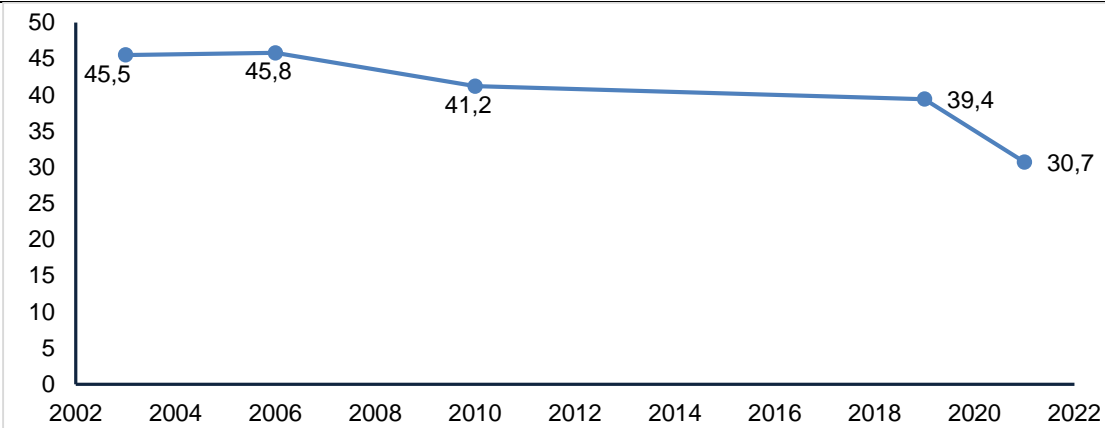


Graphique 2. 2 : Evolution de l'âge moyen au mariage des hommes

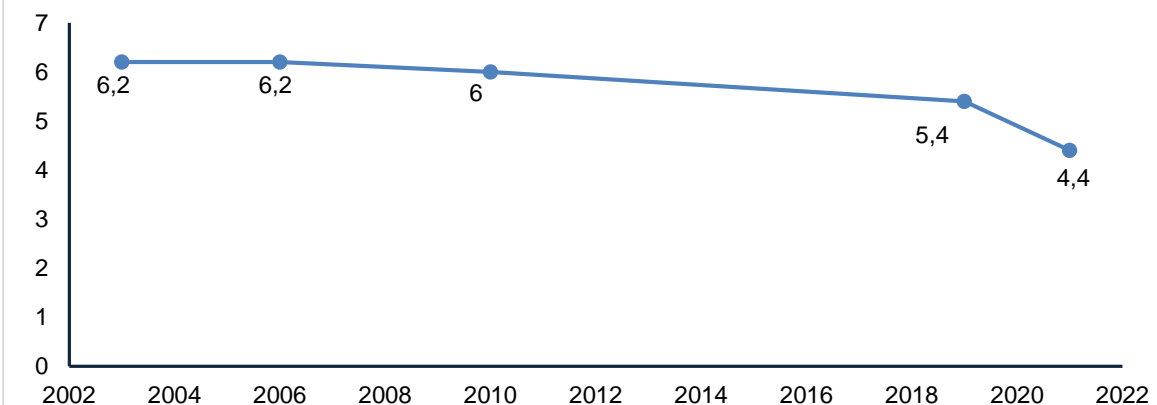


Source :RGPH-1996, 2006, 2019

Graphique 2. 3 : Evolution du taux brut de natalité



Graphique 2. 4 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité



Source : INSD/EDS, 2003, 2006, 2010, 2021 ; RGPH-2019

Chapitre 3 : Migrations

Points saillants :

- hausse de la proportion des femmes migrantes à l'international et à l'interne ;
- 58% de femmes parmi les personnes déplacées internes en 2021.

Commentaire général

En 2019, les migrations internationales ont touché plus d'hommes que de femmes avec respectivement 7% et 4,7%. A l'inverse, plus de femmes migrent à l'interne soit 14,7% contre 12% pour les hommes. De 2018 à 2019, le nombre total de migrants a doublé aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En effet, la proportion des femmes migrantes est passée de 8,1% en 2018 à 19,4% en 2019.

Les mouvements internes de population du fait de la crise sécuritaire que traverse le pays s'accroissent de plus en plus. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est passé de 1 074 994 personnes à la date du 31 décembre 2020 à 1 579 776 personnes au 31 décembre 2021.

Le nombre de femmes PDI, plus élevé que les hommes, est passé de 584 914 en 2020 à 922 815 personnes en 2021 soit une augmentation de 337 901 femmes. Les régions du Centre-Nord et du Sahel enregistrent les effectifs les plus élevés de PDI, soient respectivement 556 132 (dont 351 577 femmes) et 512 916 (dont 284 282 femmes) personnes.

Note méthodologique

Proportion des femmes par type de migration : C'est le rapport entre l'effectif des femmes migrantes par type de migration et l'effectif total des femmes x100.

Proportion des hommes par type de migration : C'est le rapport entre l'effectif des hommes migrants par type de migration et l'effectif total des hommes x100.

Effectif des Personnes déplacées internes (PDI) par sexe et pour l'ensemble : C'est l'ensemble des PDI pour chaque sexe et pour l'ensemble.

Tableau de bord femme et genre 2021

Type de migration	Sexe	2018	2019
Migrants internationaux	Femmes	2,5	4,7
	Hommes	2,3	7
Migrants internes	Femmes	5,6	14,7
	Hommes	6,4	12
Total des migrants	Femmes	8,1	19,4
	Hommes	8,7	19

Source : RGPH 2019

Région	Sexe	PDIs par région			PDIs prises en charge	
		2019	2020	2021	2019	2020
Boucle du Mouhoun	Femmes	4445	22 059	26 501	4 445	22059
	Hommes	4 292	22 843	23 553	4 292	22 843
Cascades	Femmes	168	4 132	9 515	168	4 132
	Hommes	100	3 966	8 278	100	3 966
Centre	Femmes	660	754	754	660	754
	Hommes	391	297	297	391	297
Centre-Est	Femmes	316	15 353	21 115	316	15 353
	Hommes	239	13 093	13 690	239	13 093
Centre-Nord	Femmes	167397	237 817	351 577	167 397	237817
	Hommes	103 079	195 780	214 555	103 079	195 780
Centre-Ouest	Femmes	399	6 102	12 415	399	6 102
	Hommes	236	5 024	8 545	236	5 024
Centre-Sud	Femmes	955	2 458	2 384	955	2458
	Hommes	818	1 550	2045	818	1 550
Est	Femmes	9 594	37 068	84 265	9 594	37 068
	Hommes	7 890	34 326	63 725	7 890	34 326
Hauts-Bassins	Femmes	1838	10 988	14 227	1 838	10988
	Hommes	1 672	9 583	10 598	1 672	9 583
Nord	Femmes	19 908	40 087	96 574	19 908	40 087
	Hommes	18 336	36 866	69 793	18 336	36 866
Plateau Central	Femmes	2574	8 899	7 327	2 574	8899
	Hommes	2 144	6 300	5 261	2 144	6 300
Sahel	Femmes	113 607	182 775	284 282	113 607	182 775
	Hommes	98 691	169 627	228 634	98 691	169 627
Sud-Ouest	Femmes	175	4 292	11 879	175	4292
	Hommes	109	2 954	8 187	109	2 954
Burkina Faso	Femmes	322 036	580 914	922 815	322 036	580 914
	Hommes	237 997	494 079	657 161	237 997	494 079

Source : SP/CONASUR

Partie 2 : Conditions et cadre de vie

Chapitre 4 : Pauvreté

Points saillants :

- 41,4% de ménages pauvres au Burkina Faso en 2018 ;
- 32,8% des ménages dirigés par les femmes en dessous du seuil de pauvreté en 2018 ;
- réduction de l'écart de la pauvreté des ménages dirigés par les femmes et ceux des hommes depuis 2009.

Commentaire général

L'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les hommes (42,3%) que chez les ménages dirigés par les femmes (32,8%) en 2018. L'écart entre sa valeur maximale et sa valeur minimale est de 16,7% chez les ménages dirigés par les femmes contre 6,1% chez ceux dirigés par les hommes sur la période 2003-2018.

La profondeur de la pauvreté est estimée à 10,9% et 12,4% en 2018 respectivement chez les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par des hommes. Toutefois, la profondeur de la pauvreté décroît de façon continue entre 2003 et 2014 pour tous les ménages avant de croître jusqu'en 2018. L'écart entre sa valeur maximale et la valeur minimale respectivement chez les ménages dirigés par les femmes et chez ceux dirigés par les hommes est de 5,2% et 5,9% sur la période 2003-2018.

La sévérité de la pauvreté est de 4,8% chez les ménages dirigés par les femmes et de 5,0% pour les hommes. Pour cet indicateur, les inégalités entre ménage dirigé par une femme et celui dirigé par un homme se réduisent de manière progressive sur la période 2003-2018.

Note méthodologique

Incidence de la pauvreté : Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres. L'incidence de la pauvreté H , dans ce cas, est définie comme suit : $H=q/n$. varie entre 0 et 1. Elle est souvent présentée comme un pourcentage.

Profondeur de la pauvreté : indice défini comme l'écart moyen de pauvreté dans la population par rapport au seuil de pauvreté (où les non-pauvres n'ont aucun écart). Elle varie entre 0 et 1, où une valeur proche de 1 indique d'une part qu'il y a une grande distance entre le revenu des pauvres et la ligne de pauvreté, et d'autre part une plus forte incidence de la pauvreté.

Sévérité de la pauvreté : Elle varie entre 0 et 1. Elle prend la valeur 0 si tous les ménages ont un revenu au-dessus de la ligne de pauvreté, et la valeur 1 si tous les ménages ont un revenu zéro. La valeur de la sévérité de la pauvreté est toujours inférieure à celle de la profondeur de la pauvreté, qui est à son tour toujours inférieure à celle de l'incidence de la pauvreté.

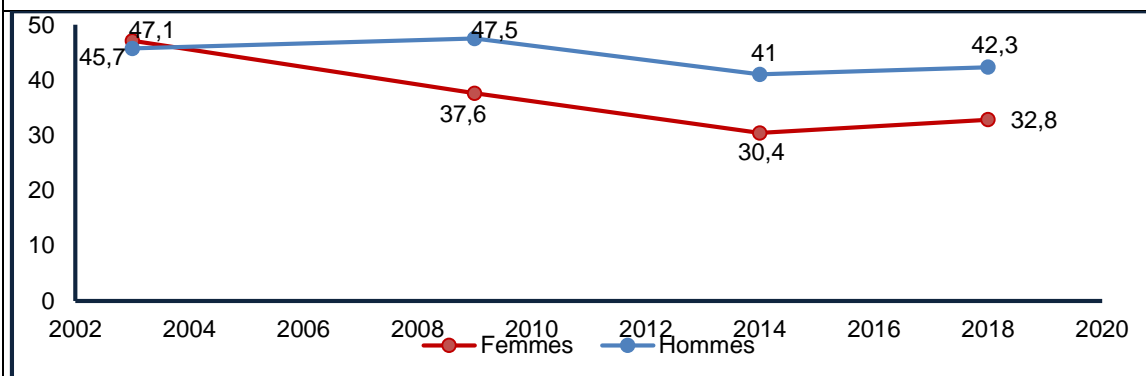
Tableau de bord femme et genre 2021

Tableau 4. 1: Indicateurs de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

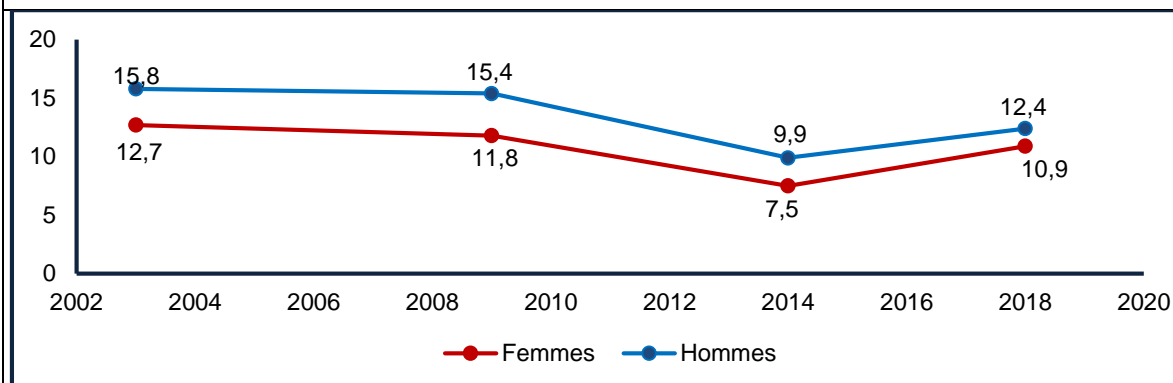
Indicateurs	Sexe	2003	2009	2014	2018
Incidence de la pauvreté	Femmes	47,1	37,6	30,4	32,8
	Hommes	45,7	47,5	41	42,3
Profondeur de la pauvreté	Femmes	12,7	11,8	7,5	10,9
	Hommes	15,8	15,4	9,9	12,4
Sévérité de la pauvreté	Femmes	5,7	5,2	2,6	4,8
	Hommes	7,2	6,8	3,4	5,0

Source : EBCVM 2003, EMC 2009, 2014; EHCVM 2018

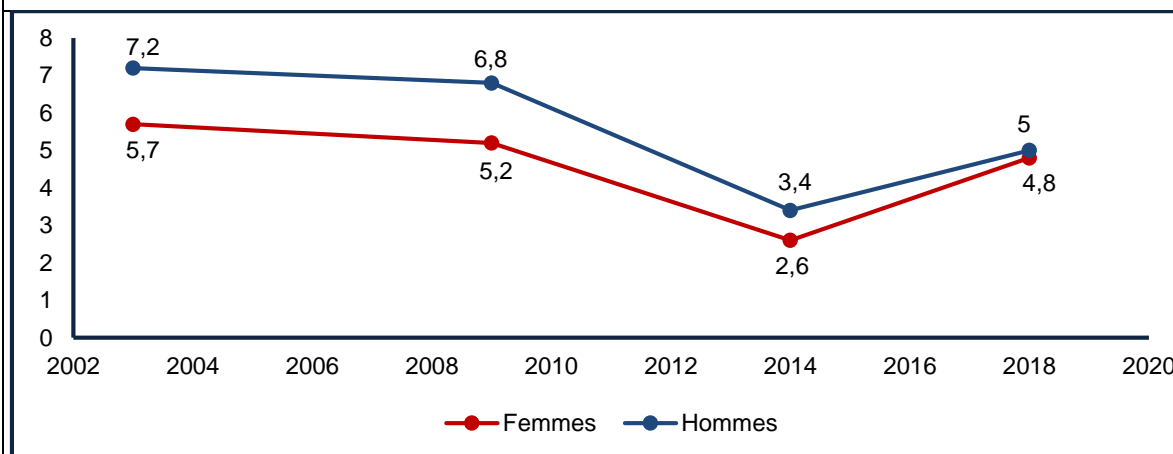
Graphique 4. 1 : Incidence de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage



Graphique 4. 2: Profondeur de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage



Graphique 4. 3: Sévérité de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage



Chapitre 5 : Accès au logement, à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie

Points saillants

- 6 ménages sur 10 ont accès à une source d'eau de boisson améliorée en milieu rural en 2019 ;
- 48,8% de taux de couverture des ménages en latrines simples en milieu rural ;
- l'énergie solaire utilisée à 37,0% par les ménages en milieu rural ;
- 26% des femmes bénéficiaires de logements sociaux et économiques.

Commentaire général

Selon les résultats définitifs du RGPH réalisé en 2019, 89,2% des ménages ont accès à une source d'eau de boisson améliorée en milieu urbain contre 60,0% en milieu rural.

Concernant l'accès aux latrines, 78% des ménages en milieu urbain utilisent des latrines simples contre 48,8% en milieu rural.

Le bois de chauffe est utilisé pour la cuisson des aliments par 86,4% des ménages en milieu rural contre 28,9% en milieu urbain. Le gaz ou biogaz est principalement utilisé en milieu urbain (41,5% des ménages).

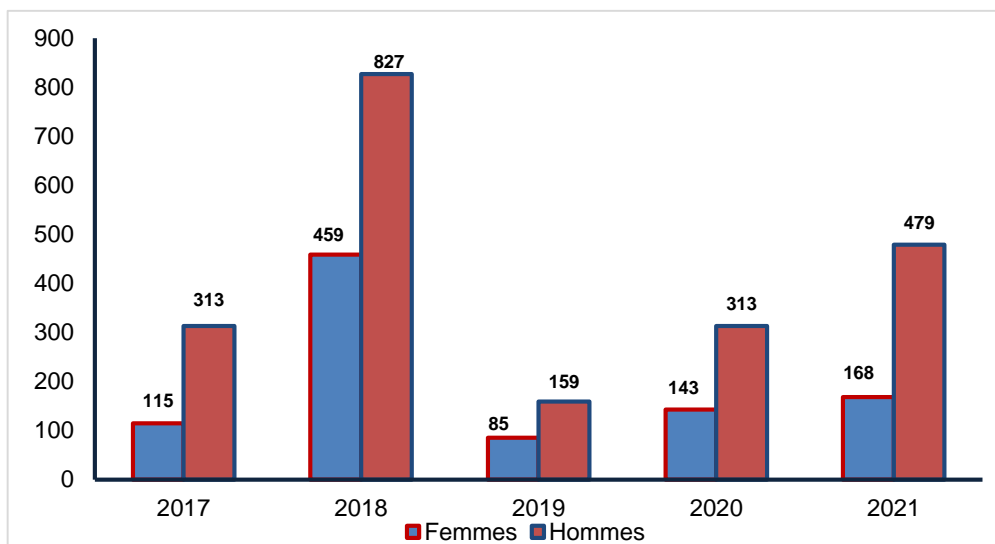
Le principal mode d'éclairage des logements se fait à l'aide des panneaux solaires (en milieu rural 37,0% contre 29,6% en milieu urbain). Quant au réseau d'électricité de la société nationale Burkinabé d'électricité (SONABEL), il couvre 47,7% des ménages en milieu urbain contre 3,9% ménages en milieu rural.

L'effectif des femmes bénéficiaires de logements sociaux/économiques au Burkina Faso est faible sur la période 2017-2021 comparativement à celui des hommes bien que, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,7%) selon les résultats du RGPH-2019. En effet, il est de 115 en 2017 et 168 en 2021 contre 313 et 479 pour les hommes respectivement en 2017 et en 2021. Par ailleurs, l'effectif le plus élevé est de 459 femmes en 2018 et le plus bas de 85 femmes en 2019.

L'effectif des demandes de permis de construire pour habitation exprimées par les femmes, croit de façon continue de 2017 (124 demandes) à 2020 (823 demandes) puis décroît de 2020 à 2021 (210 demandes). L'effectif des demandes de permis de construire pour habitation exprimées par les femmes de 2017 à 2019 est inférieur à celui des hommes sur la même période. Cette tendance est renversée en 2020 mais les hommes vont exprimer plus de demandes de permis de construire pour habitation en 2021 pour se retrouver à nouveau au-dessus des femmes.

Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 5. 1 : Effectif des femmes bénéficiaires de logements sociaux/économiques



Graphique 5. 2 : Effectifs des demandes des permis de construire pour habitation exprimées par les femmes

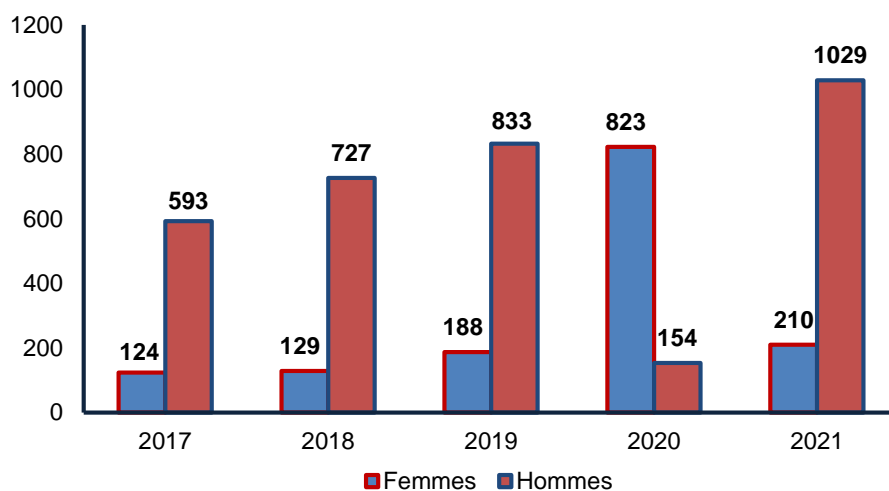


Tableau 5. 1: quelques indicateurs sur conditions et cadre de vie selon le RGPH 2019

	Accès à une source d'eau de boisson améliorée	Accès aux latrines simples	Utilisation aux bois de chauffés pour la cuisson	Accès au réseau d'électricité SONABEL	Accès à l'Énergie solaire
Milieu urbain	89,2%	78,8%	28,9%	47,7%	29,6%
Milieu rural	60,0%	48,8%	86,4%	3,9%	37,0%

Partie 3 : Accès aux services sociaux de base

Chapitre 6 : Accès à l'éducation

1. Taux brut de scolarisation

Points saillants :

- baisse du taux brut de scolarisation au primaire des filles de 2017 à 2021 ;
- faible taux de scolarisation des garçons au post-primaire par rapport aux filles ;
- TBS des filles et des garçons inférieurs à 25% au secondaire.

Commentaire général

Des disparités sont observées sur les cinq dernières années à tous les niveaux d'enseignement. Au préscolaire, le Taux brut de préscolarisation (TBS) pour les filles en 2020 est de 5,9% pour une cible de 8,8% (PNDES) en 2023. En 2021, ce taux s'est établi à 6,2% contre une valeur attendue en 2025 de 10,5% (PNDES).

Le taux brut de scolarisation au primaire en 2021 est de 87,3% pour les filles contre 84,9% pour les garçons soit un indice de parité de 1,03. Ces taux sont en baisse de 0,2 point pour les filles et 0,9 pour les garçons par rapport à l'année scolaire 2019-2020. Durant la période 2017- 2021 le TBS des garçons est en constante hausse et celui des filles en baisse avec des écarts moyens respectifs de 1 et 0,4 point. L'indice de parité du TBS régional se situe entre 0,99 et 1,09 respectivement pour la région des Cascades et la région du Centre-Ouest avec une moyenne nationale de 1,03.

Au post-primaire, le TBS baisse entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 passant de 53,6% à 52,5% soit une diminution de 1,1 point pour les filles et 45,3 à 42,5% pour les garçons dont 2,8 points de baisse. Sur les cinq dernières années, le TBS des garçons décroît d'une valeur moyenne de 1,3 points par an. L'indice de parité est de 1,23 pour 2021, supérieur à l'indice de 1,02 attendu dans la Stratégie nationale genre (SNG). Cet indice est en défaveur des garçons d'où des efforts supplémentaires à mener pour améliorer leur accès à cet ordre d'enseignement. L'indice de parité du TBS régional au post-primaire présente de forte disparité en défaveur des garçons. Toutes les régions ont un indice de parité supérieur ou égal à 1 sauf la région du Sahel avec un indice de 0,9.

Quant au secondaire, les taux restent inférieurs à 25% pour les filles ainsi que pour les garçons durant la période 2017 à 2021. En effet, le TBS en 2020-2021 est de 21,2 et 23,4% respectivement pour les filles et les garçons contre 19,8 et 24% en 2019-2020. L'indice de parité filles/garçons dans cet ordre d'enseignement est de 0,91 pour une valeur attendue de 0,8 dans la SNG pour le compte de l'année 2021. Seules les régions du Centre, du Centre-Est et du Plateau Central présentent moins d'inégalité en défaveur des filles avec comme indice allant de 0,98 à 1,01. Par contre, les régions du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et de l'Est ont des indices respectifs allant de 0,73 à 0,77.

Note méthodologique :

Taux brut de scolarisation : Rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation (de la tranche d'âge de 6-11 ans).

Indice de parité : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

Écart/variation en nombre par rapport à 2020 : c'est l'effectif total absolu en 2021 moins celui de 2020.

Écart moyen : c'est la somme des écarts /n-1.

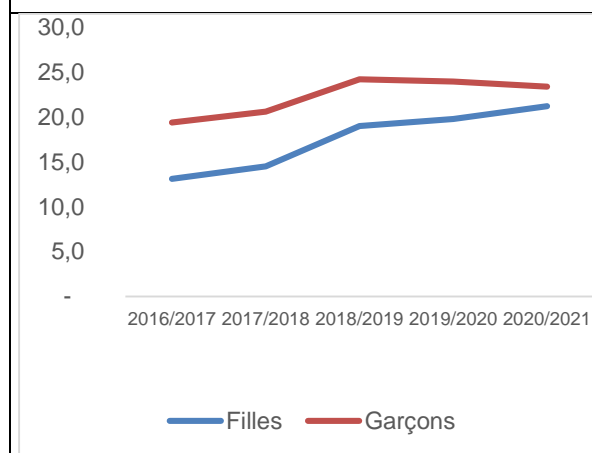
Source : annuaire statistique MENAPLN

Tableau de bord femme et genre 2021

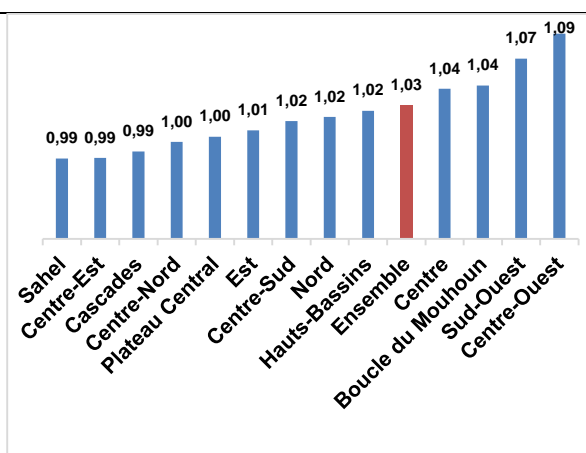
Tableau 6. 1: Evolution du taux brut de scolarisation

Années	2021		Ecart entre 2019-2020 et 2020-2021		Ecart entre 2020-2021 et 2016-2017		Ecart moyen de 2017 à 2021		Indice
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	
Sexe									
Primaire	87,3	84,9	-0,2	-0,9	-1,7	3,8	-0,4	1,0	1,03
Post primaire	52,5	42,5	-1,1	-2,8	-2,1	-7,1	0,4	-1,3	1,23
Secondaire	21,2	23,4	1,4	-0,6	6,7	2,8	-	-	0,91

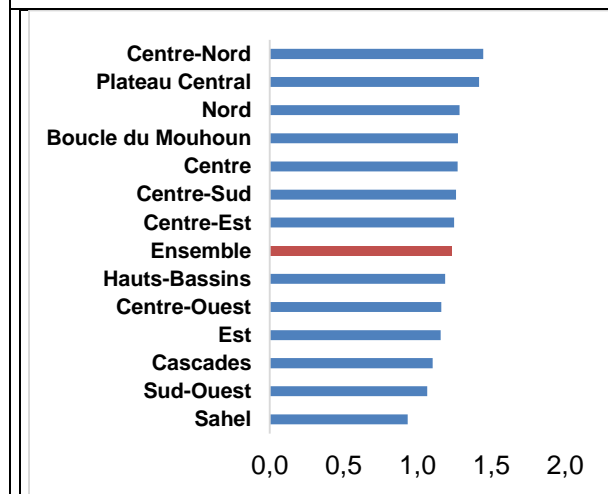
Graphique 6. 1 : Evolution du TBS au secondaire



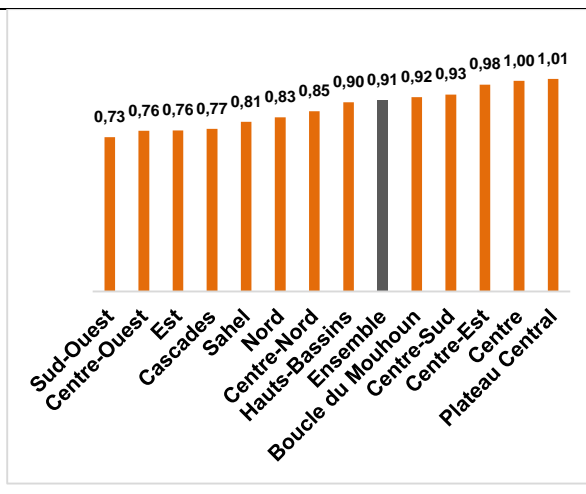
Graphique 6. 2 : Indice de parité du TBS au primaire par région en 2021



Graphique 6. 3: Indice de parité du TBS au post-primaire par région en 2021



Graphique 6. 4: Indice de parité du TBS au secondaire par région en 2021



2. Achèvement à l'éducation primaire, post-primaire, secondaire (suite)

Points saillants :

- indice de parité au primaire supérieur à 1 en défaveur des garçons ;
- taux d'achèvement des garçons moins élevé au post-primaire ;
- forte croissance du taux d'achèvement au secondaire des filles par rapport aux garçons.

Commentaire général

Le taux d'achèvement au primaire entre 2019-2020 et 2020-2021 est passé de 64,9 à 67,7% pour les filles soit une hausse de 2 points; Celui des garçons de 56 à 57,3 soit une hausse de 1,3. L'indice de parité du taux d'achèvement au primaire est de 1,2. Sa valeur dans toutes les régions est supérieure à la cible nationale de 1,1. Durant les cinq dernières années, le taux d'achèvement au primaire en 2017-2018 est l'un des plus élevés aussi bien chez les filles (67,6%) que chez les garçons (58,8%).

De 2016-2017 à 2020-2021, les taux d'achèvement au post-primaire pour les deux sexes demeurent inférieurs à 50%. Il passe de 35,3 à 41,1% chez les filles soit une hausse moyenne de 4,2%. Chez les garçons, il passe de 35,4 à 32,6% soit une baisse moyenne de 1,8%. L'indice de parité pour cette année scolaire est de 1,3 supérieur à la valeur de 1,02 fixée par la SNG. Ces disparités sont plus accentuées dans les régions du Centre-Nord, du Plateau Central, du Centre, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les taux d'achèvement des filles et des garçons pour la même période sont cette fois-ci inférieurs ou égaux à 21,6%. Ils croissent pour les deux sexes en passant de 8,8 à 18,4% pour les filles soit une hausse moyenne de 20,6 % et de 13,6 à 21,6% indiquant également un accroissement annuel moyen de 12,7% pour les garçons. L'indice de parité au niveau national est de 1,2 largement au-dessus de la valeur attendue 0,82 dans la SNG. Au niveau régional, la région de la Boucle du Mouhoun a atteint la cible visée par la stratégie, tandis que les régions du Nord, Sud-Ouest, Est et Cascades présentent un taux d'achèvement faible pour les filles contrairement à celles du Centre-Est, du Plateau Central, du Centre-Sud, des Hauts Bassins qui atteignent les taux de la SNG.

Note méthodologique :

Taux brut d'achèvement : proportion des élèves nouvellement admis en dernière année d'un cycle par rapport à l'effectif de la population d'âge du niveau concerné. Il peut être calculé pour tous le primaire, post primaire, secondaire et supérieur

Indice de parité : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.

Taux de croissance annuelle moyen : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Taux de succès au CEP : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés

Taux de succès au BEPC : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BEPC et l'effectif des élèves présentés

Taux de succès au BAC : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BAC et l'effectif des élèves présentés

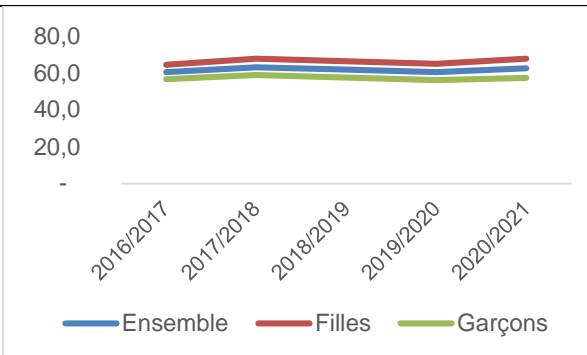
Source : Annuaire statistique du MENAPLN

Tableau de bord femme et genre 2021

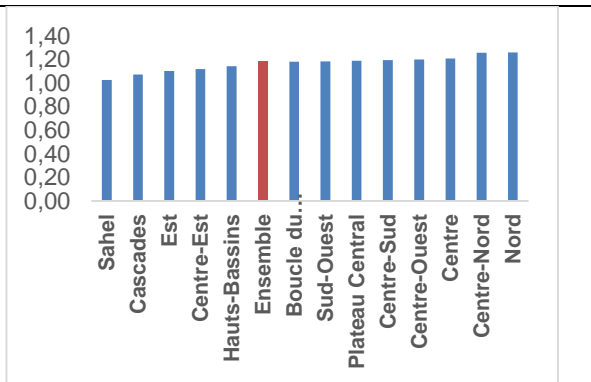
Tableau 6. 2: Evolution du taux brut de scolarisation

Année	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Indice TA Primaire	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3
Indice TA primaire	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Indice TA secondaire	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
TCAM du TAdes filles au primaire	4,3%				
TCAM du TA des Garçons au primaire	-1,8%				
TCAM du TAdes filles au secondaire	20,6%				
TCAM du TA des Garçons au secondaire	12,7%				

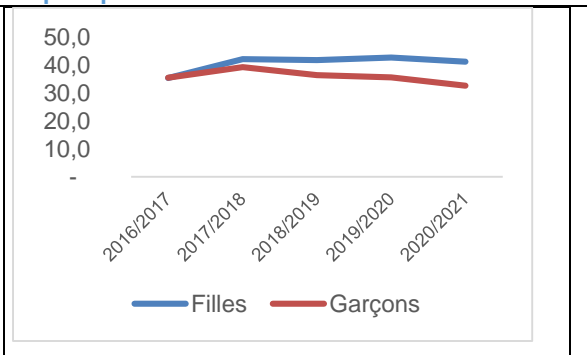
Graphique 6. 5: Evolution du taux d'achèvement au primaire



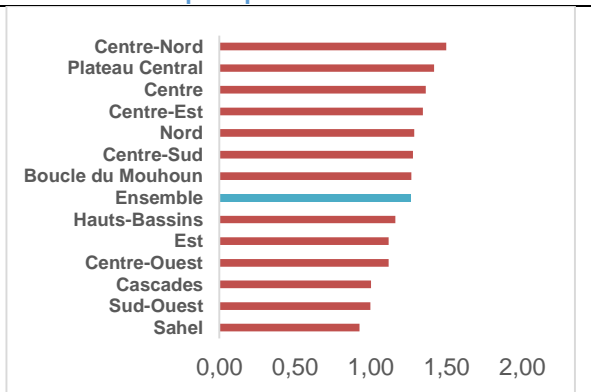
Graphique 6. 6: Disparité régionale du taux d'achèvement au primaire



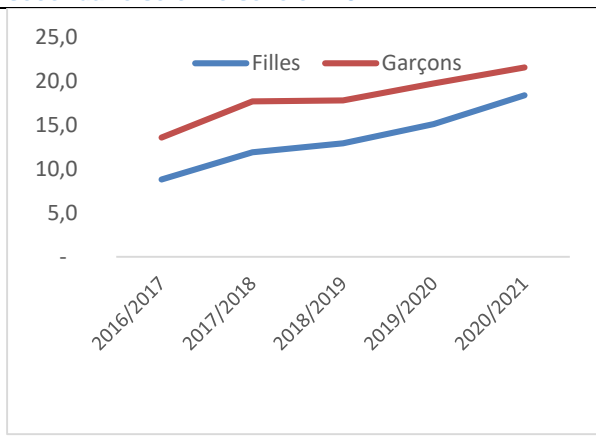
Graphique 6. 7: Evolution du Taux d'achèvement au post primaire



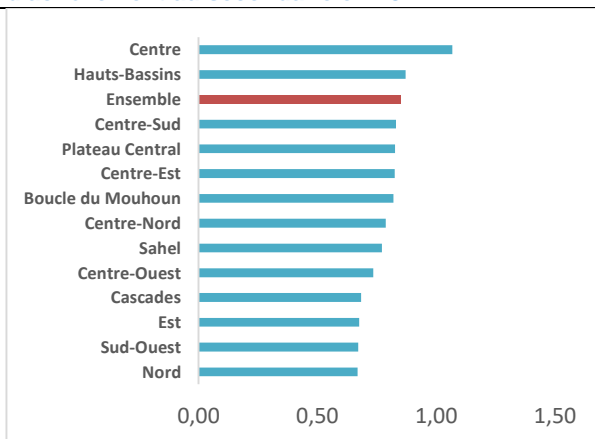
Graphique 6. 8: Disparités régionales du taux d'achèvement au post-primaire



Graphique 6. 9: Evolution du taux d'achèvement au secondaire selon le sexe en 2021



Graphique 6. 10: Disparités régionales du taux d'achèvement au secondaire en 2021



3. Succès aux examens de fin de cycles, CEP, BEPC et BAC (Genre et éducation ; suite)

Points saillants

- Taux de réussite des filles supérieur à celui des garçons au CEP ;
- Taux de succès des garçons supérieur à celui des filles au BEPC dans 12 des 13 régions ;
- Parité presque atteinte au Baccalauréat.

Commentaire général

Le taux de succès au CEP au niveau national est de 60% en 2021. Les filles enregistrent un succès de 62,3% contre 58,2% pour les garçons. Ces taux sont en baisse de 9,4% pour les filles et 7,8% pour les garçons par rapport à 2020. Sur les cinq dernières années, le succès dans cet ordre d'enseignement n'a cessé de baisser pour les filles et pour les garçons respectivement de 3,94 et 4,20%.

Au niveau du BEPC, le taux de succès des filles (24,42%) est en deçà de celui des garçons (32,08%). Ces taux sont nettement en baisse par rapport à leurs valeurs en 2020. De 2017 à 2021, le taux de succès des filles augmente annuellement de 9,2% et celui des garçons de 4,2%. L'analyse régionale indique que hormis le Plateau Central, toutes les autres régions ont un taux de succès des garçons supérieur à celui des filles au BEPC.

Le taux de succès au baccalauréat au niveau national est de 34,1% en 2021 contre 39,6% en 2020 soit une baisse annuelle de 13,9%. Les disparités régionales montrent qu'à l'exception des Hauts-Bassins où le taux de succès des filles est plus élevé (indice 1.3), les autres régions présentent une relative parité.

Au cours de l'année académique 2020-2021, 8 085 bourses ont été octroyées aux élèves dont 35,6% pour les filles, contre 8 524 l'année précédente soit une baisse de 4,1%. Ces bourses sont octroyées par l'Etat (78%), les universités privées conventionnées (11%) et les Universités hors du Burkina (11%). De ces bourses octroyées, les privées conventionnées viennent en tête avec 50,2% pour les filles, suivi du public 35,4%.

Note méthodologique :

Taux de succès au CEP : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du CEP et l'effectif des élèves présentés

Taux de succès au BEPC : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BEPC et l'effectif des élèves présentés

Taux de succès au BAC : Rapport entre le nombre d'élève déclaré admis à l'examen du BAC et l'effectif des élèves présentés

$$\text{TCAM} = \left[\left(\frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$$

Taux de variation : c'est l'écart entre la valeur en 2021 moins celle de 2020 sur la valeur de 2020 X 100

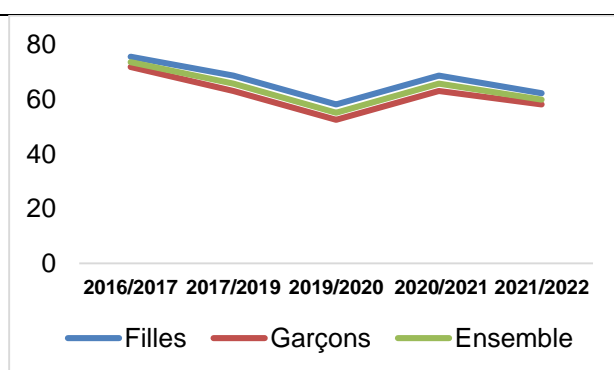
Source : Annuaire statistique du MENAPLN

Tableau de bord femme et genre 2021

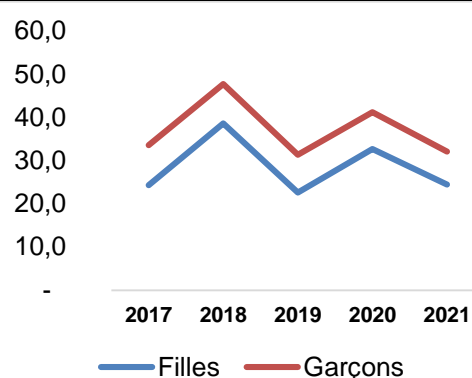
Tableau 6. 3: Situation du succès aux examens dans les ordres d'enseignement

RUBRIQUE	2021	Taux de variation /2020	TCAM des Cinq dernières années
Admis au baccalauréat	34,1	-13,9%	-3,1%
Filles	32,6	-15,7%	-4,3%
Garçons	35,3	-12,4%	-2,2%
Admis au BEPC			
Filles	24,42	-25,3%	9,2%
Garçons	32,08	-22,1%	4,2%
Admis au CEP			
Filles	62,3	-9,4%	-3,94%
Garçons	58,2	-7,8%	-4,20%
Ensemble	60	-8,8%	-4,11%

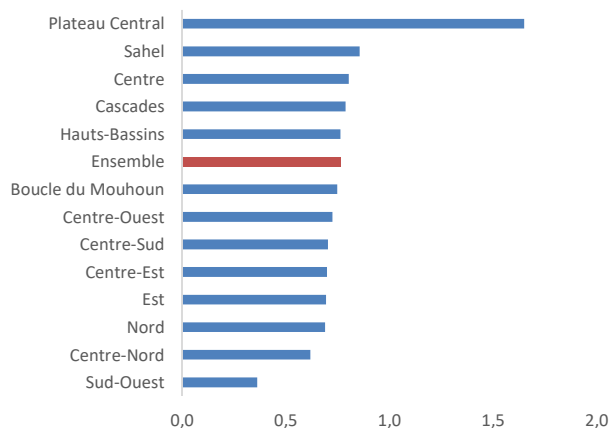
Graphique 6. 11: Taux de succès au CEP en 2021



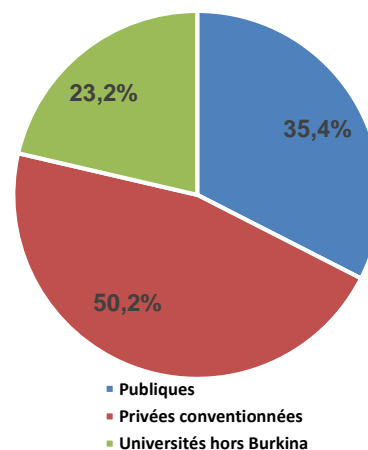
Graphique 6. 12: Evolution du taux de succès au BEPC selon le sexe



Graphique 6. 13: évolution de l'indice de parité du taux de succès au BEPC en 2021



Graphique 6. 14: pourcentage des bourses octroyées aux filles par type d'université



Chapitre 7 : Accès à la santé

Points saillants :

- ratio population-SFE/ME supérieur à la norme OMS de 3000 ;
- 54,2% de couverture en CPN 4;
- 154 décès maternels pour 100 000 parturientes en 2021.

Commentaire général

Le ratio population- Sage-Femme/Maïeuticien d'Etat est de 4 436 en 2021. Ce ratio enregistre une baisse moyenne de 8,9% chaque année sur la période 2017 à 2021.

La couverture en CPN4 est de 54,2% en 2021 contre 38% en 2020 soit une hausse de 16,2 points. Cette tendance s'observe durant la période des cinq dernières années avec une valeur moyenne de 10,7%. La forte couverture s'observe dans les régions du Sud-Ouest (72,3%) et des Cascades (70,8%) tandis que les régions du Centre (42,8%) et du Sahel (23,8%) enregistrent les faibles couvertures.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est de 87,4% en 2021 contre 77,2% en 2020 soit une hausse de 10,2 points. Ce taux augmente annuellement de 1,2% pour la période de 2017 à 2021. Les régions du Sahel et du Centre ont la faible proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié avec respectivement 65,5 et 76,5 % en 2021.

En 2021, le taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes est de 0,13% pour une valeur de 0,09% en 2020 soit une hausse de 0,04 point. Pour les cinq dernières années le taux augmente de 108% chaque année.

Le nombre de décès pour cent mille parturientes est de 154,6 en 2021 contre 147,1 en 2020 soit une hausse de 7,5 points. De 2017 à 2021, ce taux croît de 9,61% chaque année. L'analyse régionale montre que les régions du Centre et du Sahel sont celles qui enregistrent le fort taux de décès des parturientes avec respectivement 315,3 et 372,6 pour 100 000.

Note méthodologique

Ratio population/SFE-ME : C'est le rapport entre le nombre de sages-femmes (toutes spécialités comprises) et le nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans)

Ecart/variation en nombre par rapport à 2020 : c'est l'effectif total absolu en 2021 moins celui de 2020

Taux de couverture en CPN4 : Rapport entre le nombre de femmes ayant suivi au moins quatre consultations prénatales et le nombre total de femmes enceintes

Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié : Proportion d'accouchements conduits par une personne ayant au moins la qualification d'accoucheuse traditionnelle

Taux de décès pour 100 000 parturientes : Nombre de décès de mères pour 100 000 naissances vivantes, décès survenus pendant la grossesse, à l'accouchement ou après 42 jours (six semaines) des suites de l'accouchement au cours d'une période donnée

Taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes : Proportion de décès liée à une maladie donnée

Taux de mortalité maternelle : Nombre de décès dont les causes sont liées à la grossesse pour 1000000 naissances vivantes.

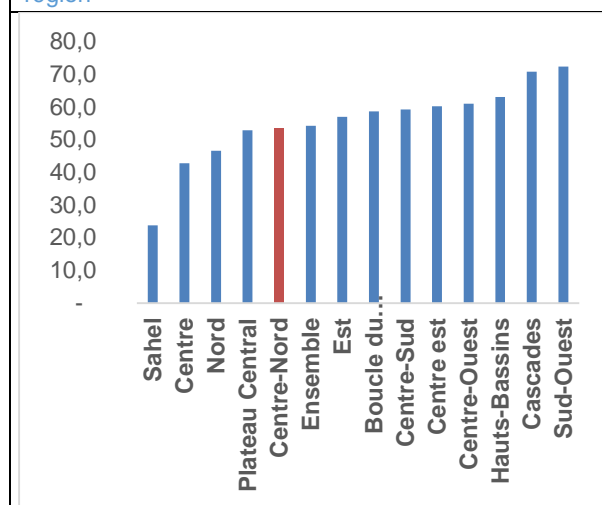
Sources : Annuaires statistiques MSHP

Tableau de bord femme et genre 2021

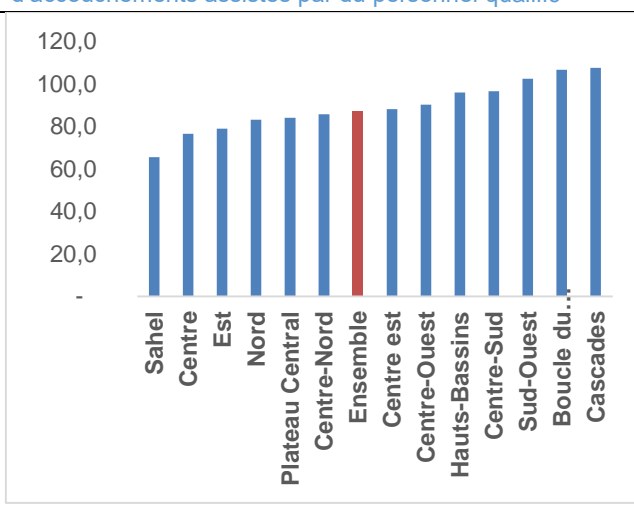
Tableau 7. 1: Accès à la santé

Rubrique	Valeur en 2021	Ecart	TCAM
		2020	2017
Ratio population/SFE-ME	4436	-	-8,9%
Taux de couverture en CPN4	54,2	16,20	10,7%
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	87,4	10,20	1,2%
Taux de décès pour 100 000 parturientes	154,6	7,50	9,61%
Evolution du taux de létalité du paludisme chez les femmes enceintes	0,13	0,04	108%
Taux de mortalité maternelle	35,7	-	-

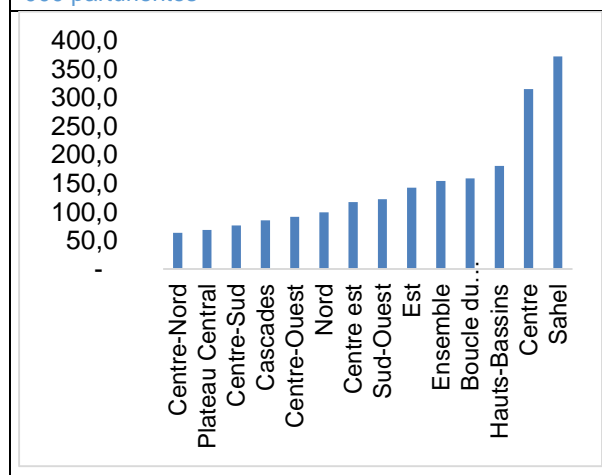
Graphique 7. 1 : Taux de couverture en CPN4 par région



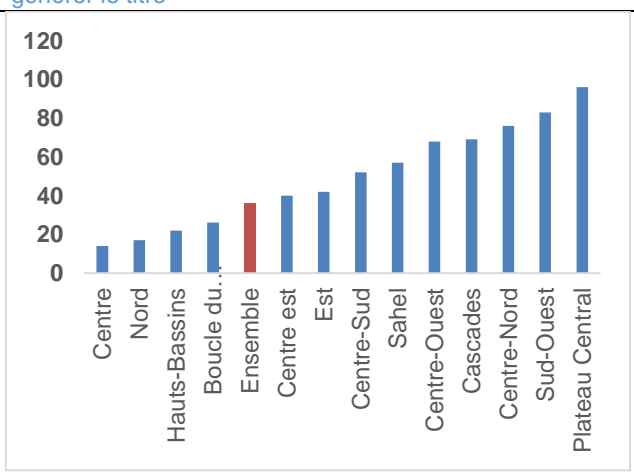
Graphique 7. 2 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié



Graphique 7. 3 : Evolution du Taux de décès pour 100 000 parturientes



Graphique 7. 4 : Evolution du taux de mortalité maternelle



Partie 4 : Autonomisation économique des femmes et des hommes

Chapitre 8 : Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Accès à l'emploi et à la formation professionnelle

Points saillants :

- 27% des travailleurs du public et du privé sont des femmes ;
- forte présence des femmes dans les petites catégories du public et le privé ;
- faible présence des femmes dans les centres de formation professionnelle.

Commentaire général

En 2021, les femmes exerçant dans le public et le privé représentent respectivement 33,4% et 24,3% des effectifs des travailleurs. De 2017 à 2021 le taux de féminisation régresse de 1 point au public contre une augmentation de 1,5 au privé.

Dans le secteur public, les femmes sont majoritairement présentes dans la catégorie D soit 65,3%. Par contre elles sont sous représentées dans les catégories A et P avec respectivement 19,4% et 24,9%. Au niveau du privé, les femmes représentent 63,6% dans la 4^{ème} catégorie et 6,2% dans la catégorie I.

De 2017 à 2021, le taux d'admission des femmes aux concours directs est en baisse de 7,4% passant de 24,7% à 17,3% contre une augmentation du taux d'admission des hommes sur la même période allant de 75,3% à 82,7%.

Par ailleurs, les femmes s'intéressent de plus en plus à certains métiers jadis considérés comme traditionnellement masculin. Dans les sociétés minières industrielles, de 2017 à 2020, la proportion des femmes est passée de 5,5% à 7,9% soit une augmentation de 2,4 points.

S'agissant des écoles de formation professionnelle publique, les femmes y sont encore minoritaires. En effet, elles représentent 26,1% de l'effectif en 2021 contre 21,6% en 2017 soit une légère hausse de 4,5 points.

Dans le domaine de la sécurité sociale, de 2017 à 2021, le nombre de retraités enregistrés à la CARFO augmente de 3,7%. Sur la même période, la proportion des femmes retraitées qui y sont enregistrées est passée de 18,7% à 22,2%.

Suivant la situation matrimoniale, les pensionnaires veufs-ves de la CARFO sont en majorité des femmes. En effet, de 2017 à 2021, en moyenne 310 veuves sont enregistrées chaque année. En 2021, 96,7% des veufs-ves enregistrés sont des femmes.

Au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, de 2017 à 2021 le nombre de travailleurs immatriculés augmente de 23 736 chaque année. Malgré cette augmentation les femmes restent faiblement représentées. En 2021, la proportion des femmes immatriculées est de 24,3% contre 75,7% pour les hommes.

Note méthodologique :

Taux d'admission au concours directs : le nombre d'admis aux concours direct selon le sexe sur le nombre total des admis

Taux de féminisation : C'est le nombre des femmes sur une population donnée

proportion des apprenants selon le sexe dans les écoles de formation professionnelle publique : le rapport entre le nombre d'apprenants de sexe féminin et l'effectif total des apprenants dans les écoles de formation professionnelle publique au cours d'une année académique.

Proportion des retraités : le rapport entre les travailleurs admis à la retraite sur le nombre de travailleurs toujours en service

Source : MFPTPS

Tableau de bord femme et genre 2021

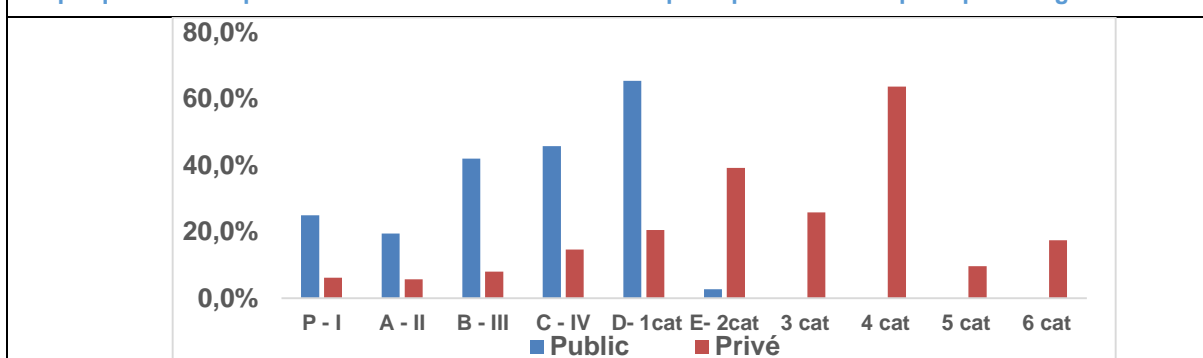
Tableau 8. 1: Effectifs et proportions des travailleurs, des demandeurs d'emploi par secteur

	Effectif en 2021	% Femmes en 2021	Proportion des travailleurs en 2021	Proportion des femmes demandeurs d'emploi en 2021	Proportion des femmes employées dans les emplois directs des sociétés minières industrielles en 2021
Ensemble	739 874	27,1%	100%	47,3%	7,9%
Public	223 644	33,4%	30,2%		
Privé	516 230	24,3%	69,8%		

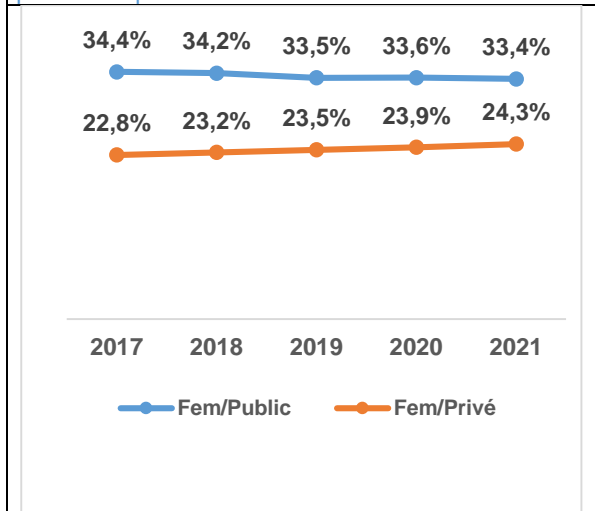
Tableau 8. 2: Effectifs et proportions des pensionnés de CNSS et CARFO et volume des pensions

Protection sociale en 2021				
	Effectif pensionnés	% Femmes	Effectifs des veuves	Volume des pensions (en milliards)
CNSS	516 230	24,3%	29 055	37,1
CARFO	27 275	22,2%	15 958	ND

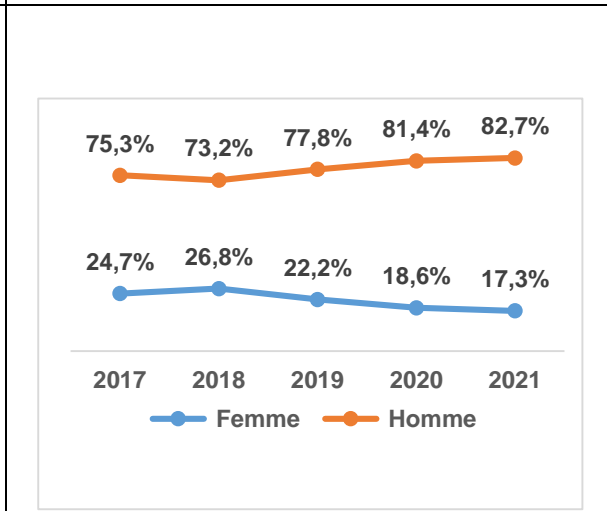
Graphique 8. 1 : Proportion des femmes dans la fonction publique d'Etat et le privé par catégorie en 2021



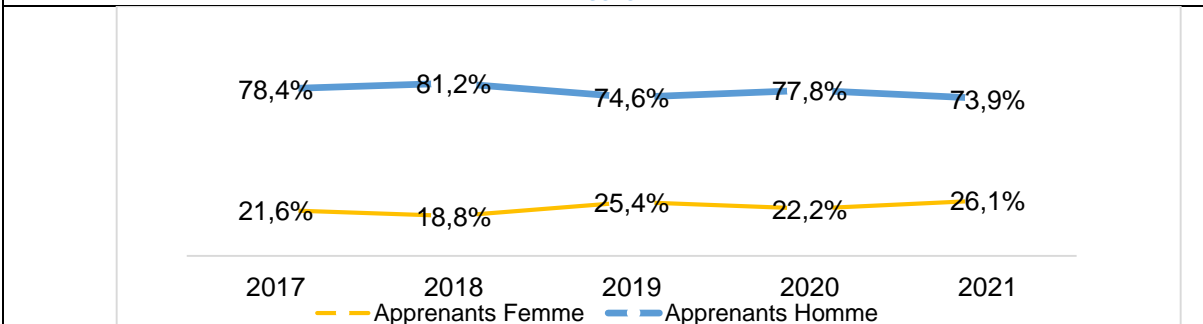
Graphique 8. 2 : Evolution des taux de féminisation au privé et au public



Graphique 8. 3 : Evolution du taux des admis aux concours directs suivi de formation



Graphique 8. 4 : Proportion des apprenants des centres publics de formation professionnelle selon le type et le sexe



Chapitre 9 : Entrepreneuriat, accès aux crédits et aux facteurs de production

1. Entrepreneuriat féminin

Points saillants :

- augmentation de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat ;
- augmentation du nombre de femmes propriétaires d'entreprises formelles enregistrées au CEFORE.

Commentaire général :

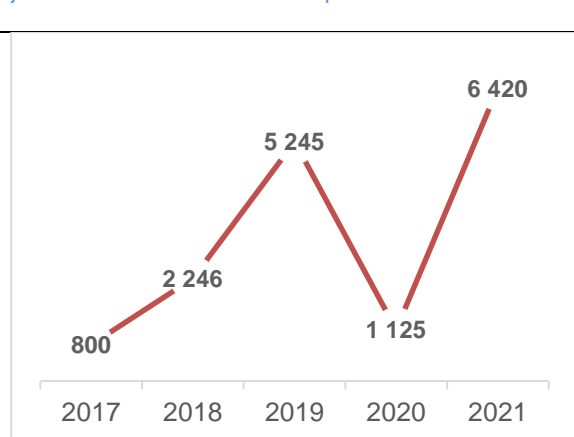
De 2017 à 2021, les effectifs des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par le Ministère ont nettement augmenté passant de 800 à 6 420 bénéficiaires formées, soit une variation de plus de sept fois par rapport à 2017. Cependant en 2020, les effectifs baissent avant de croître en 2021.

Quant aux organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH, elles passent de 146 en 2017 à 327 en 2020, avec un pic de 3 508 bénéficiaires en 2018. Par contre, la répartition du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies par région révèle des disparités. En 2021, la Région du Centre représente 18% de l'ensemble des bénéficiaires, contre 3,1% pour les Hauts-Bassins, 15,9% pour le Nord et 0,4% pour le Sahel.

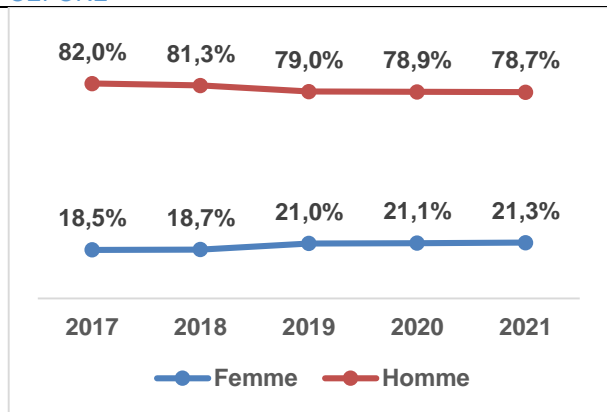
Concernant la formalisation des entreprises, le nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées enregistrées au CEFORE augmente chaque année. En effet de 2017 à 2021, on enregistre une hausse de 2,8% de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées.

Tableau de bord femme et genre 2021

Graphique 9. 1 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat



Graphique 9. 2 : Evolution des proportions des propriétaires d'entreprises formelles enregistrés au CEFORE



Graphique 9. 3 : Evolution du nombre d'organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH

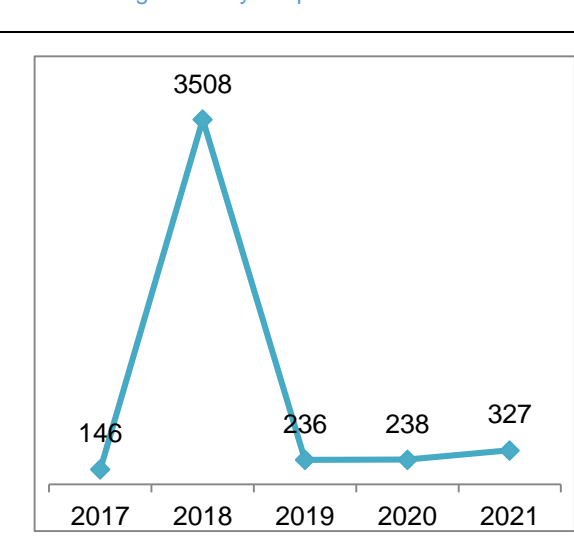


Tableau 9. 1: Répartition des organisations/associations féminines bénéficiaires de technologies octroyées par le MFSNFAH par région

Régions	2021	Variation 2021/2017	Variation 2021/2020
Boucle du Mouhoun	50	400,0%	2400,0%
Cascades	1	-90,0%	-99,5%
Centre	58	866,7%	480,0%
Centre-Est	1	-90,0%	0,0%
Centre-Nord	50	400,0%	2400,0%
Centre-Ouest	1	-91,7%	0,0%
Centre-Sud	1	-80,0%	0,0%
Est	51	240,0%	2450,0%
Hauts-Bassins	10	-37,5%	100,0%
Nord	52	173,7%	2500,0%
Plateau Central	50	525,0%	4900,0%
Sahel	1	-94,1%	0,0%
Sud-Ouest	1	-87,5%	0,0%
Ensemble	327	124,0%	37,4%

2. Accès aux crédits et aux facteurs de production

Points saillants :

- baisse du nombre des bénéficiaires des crédits FAARF ;
- augmentation du volume de crédits des structures de financement ;
- forte représentativité des femmes dans la population agricole.

Commentaire général

De 2018 à 2021, le nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME augmente fortement de 76 à 342, soit une variation de 350%. En termes de financement, le volume de crédits octroyés par cette structure en 2021 est de 5 milliards 675 millions, soit une variation de 91% par rapport à 2020.

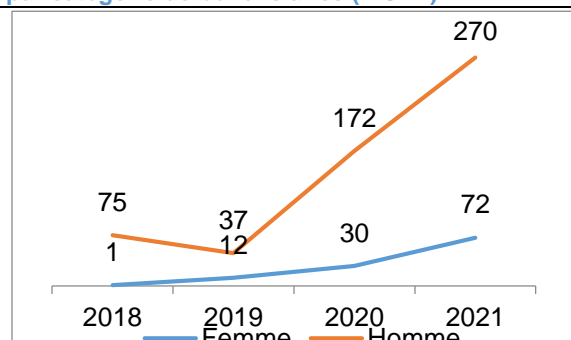
Concernant les crédits du FAARF, le nombre de bénéficiaires évolue en dents de scie. De 2017 à 2020, le nombre baisse significativement passant de 137 900 à 120 888 soit une régression de 12 points avec un pic en 2018. Ces effectifs sont inégalement répartis sur le territoire national. De 2017 à 2021, le volume des montants de crédits FAARF augmente nettement, allant de 9,247 milliards de FCFA en 2017 à 19,86 milliards de FCFA en 2021 soit une variation de 114,8 %.

Parmi les projets financés par les fonds FAPE, FASI, FAIJ et JOB BOOSTER, les projets de femmes financés augmentent de 7,6% de 2017 à 2021. Cependant, les proportions de femmes bénéficiaires subissent une baisse de 2,7% de 2020 à 2021. Durant la même période, le volume des montants alloués baisse respectivement de 2,517 millions de francs CFA pour les femmes et de 3,746 millions de de FCFA pour les hommes.

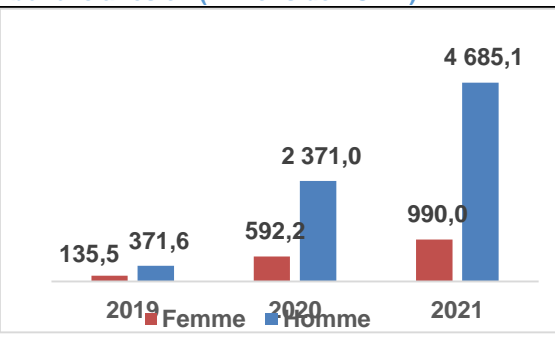
S'agissant du secteur agricole, de 2017 à 2021 les femmes représentent en moyenne 51,2% de la population agricole avec des disparités au niveau régional. Elles sont moins de 50% dans les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du centre et plus de 50% dans les autres régions. Malgré cette forte présence, la superficie moyenne exploitée par les femmes est de 0,5 ha contre 2,9 ha pour les hommes dans la même période.

Tableau de bord femme et genre 2021

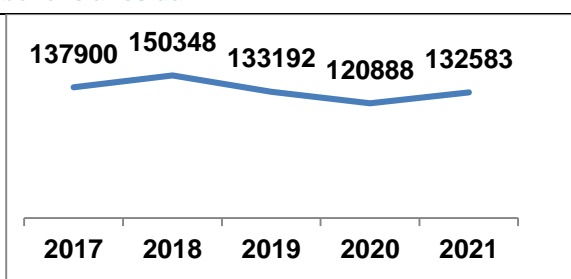
Graphique 9. 4 : Evolution du nombre de bénéficiaires de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires (F CFA)



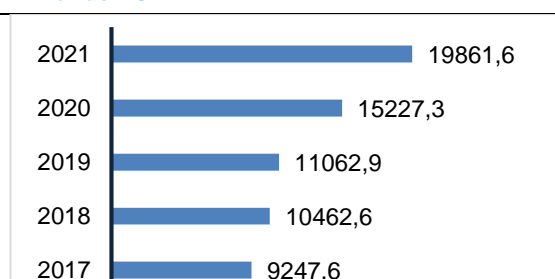
Graphique 9. 5 : Evolution du volume de crédits octroyés par l'AFP-PME par catégorie de bénéficiaires en (millions de FCFA)



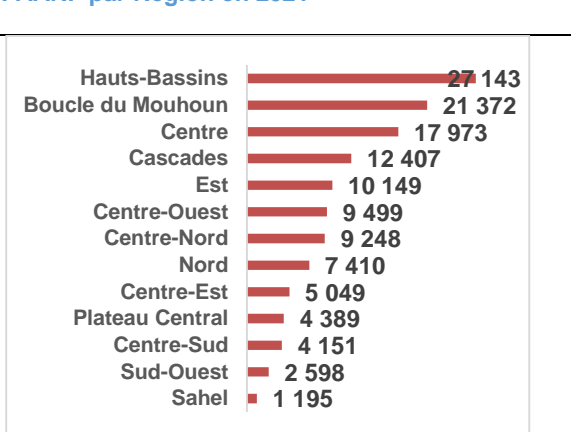
Graphique 9. 6 : Evolution du nombre de bénéficiaires du FAARF



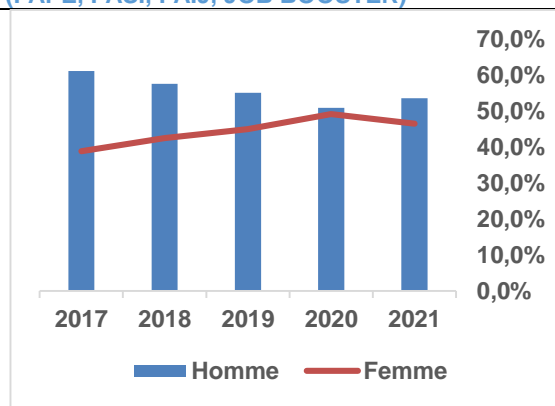
Graphique 9. 7 : Evolution des crédits du FAARF (en millier de FCFA)



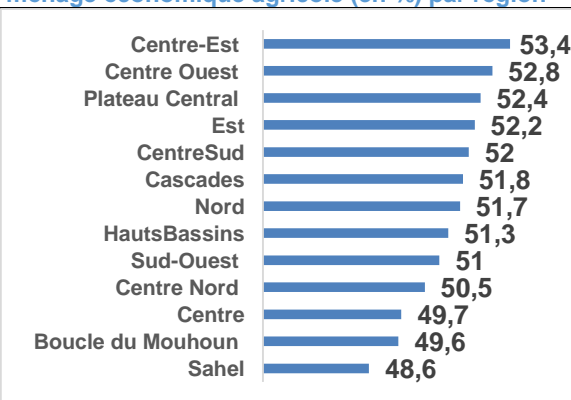
Graphique 9. 8 : Répartition des bénéficiaires du FAARF par Région en 2021



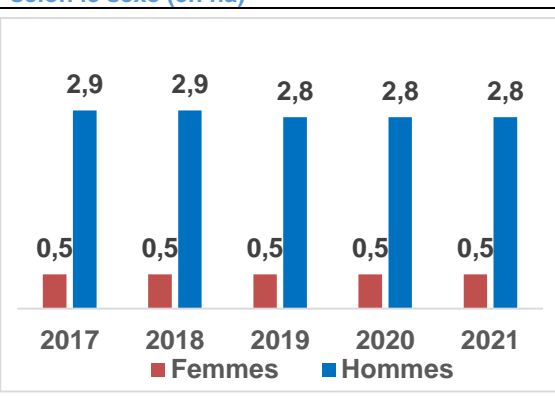
Graphique 9. 9 : Evolution de la proportion des bénéficiaires des projets financés par les fonds (FAPE, FASI, FAJ, JOB BOOSTER)



Graphique 9. 10 : Proportion de femmes chef de ménage économique agricole (en %) par région



Graphique 9. 11 : Superficie moyenne exploitée selon le sexe (en ha)



**Partie 5 : Participation et
représentation dans les instances de
décision**

Chapitre 10: Accès aux instances de décision et leadership

Points saillants :

- moins de 30% de femmes aux postes électifs et nominatifs ;
- 6 partis politiques sur 201 dirigés par des femmes en 2021.

Commentaire général

Les femmes sont faiblement représentées au niveau des postes nominatifs, électifs et des mouvements et leaderships. En effet, excepté les postes de gouverneurs et de Secrétaires permanents et assimilés où le taux de représentativité des femmes atteint 44,4% et 43,4% respectivement, sur la période 2017-2020, les hautes fonctions administratives sont majoritairement occupées par les hommes.

Aussi, en dehors des postes de Secrétaires permanents et assimilés et de Hauts Commissaires où les effectifs subissent des fluctuations, les autres postes n'ont pas subi de fluctuations majeures. Ainsi, exceptionnellement en 2020, le nombre de femmes Secrétaires permanents et assimilés est de 63,6% sur l'ensemble des Secrétaires permanents et assimilés.

Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire au niveau des nominations dans plusieurs postes pour hausser les effectifs féminins notamment dans les postes de présidents d'institution, des Directeurs généraux des sociétés et établissements publics d'Etat, des Présidents et des 1ers vice-présidents de conseils régionaux, des Préfets et des Présidents de partis politique.

Note méthodologique

Proportion des Gouverneurs sur la période 2017-2020 : C'est l'effectif total des femmes Gouverneurs sur la période 2017-2020 rapporté à l'effectif total des Gouverneurs du Burkina Faso sur la même période x100.

Proportion des Secrétaires permanents et Assimilés sur la période 2017-2020 : C'est l'effectif total des femmes Secrétaires permanents et Assimilés sur la période 2017-2020 rapporté à l'effectif total des Secrétaires permanents et Assimilés sur la même période x100.

Proportion des Secrétaires permanents et assimilés en 2020 : C'est l'effectif total des femmes Secrétaires permanents et Assimilés 2020 rapporté à l'effectif total des Secrétaires permanents et Assimilés de la même année x100.

Source : MATDS

Tableau de bord femme et genre 2021

Tableau 10. 1 : Effectifs des personnes aux postes nominatifs, électifs et mouvements et leaderships

	Sexe	2017	2018	2019	2020	2021
Postes nominatifs	Nominations individuelles en conseil de ministres au cours de l'année					
	Femmes	226	214	196	135	236
	Hommes	1 498	1 306	1 007	770	1 432
	Ministres					
	Femmes	7	6	7	9	6
	Hommes	27	28	26	24	19
	Directeurs généraux des sociétés d'Etat					
	Femme	0	1	1	1	2
	Homme	21	21	21	21	20
	Directeurs généraux des établissements publics d'Etat					
	Femme	0	1	1	0	nd
	Homme	20	18	8	4	nd
	Secrétaires permanents et assimilés					
	Femmes	7	5	4	7	2
	Hommes	7	9	10	4	16
	Gouverneurs					
	Femmes	4	4	4	4	4
	Hommes	9	9	9	9	9
	Hauts-commissaires					
	Femmes	12	9	8	11	14
Hommes	33	36	37	34	31	
Préfets						
Femmes	39	50	52	53	nd	
Hommes	311	298	296	297	nd	
Postes électifs	Députés					
	Femmes	15	18	18	17	16
	Hommes	112	109	109	110	111
	Maires et des 1^{er} Adjoints					
	Maire_Femmes	7	7	6	6	nd
	Maire_Hommes	260	332	330	328	nd
	1er Adjoint_Femmes	12	18	18	19	nd
	1er Adjoint_Hommes	256	319	319	315	nd
	Présidents et des 1^{er}s vice-présidents de conseils régionaux					
	Président_Femmes	0	0	0	0	nd
	Président_Hommes	11	13	13	13	nd
	1er Vice-président_Femmes	1	1	1	1	nd
	1er Vice-président_Hommes	10	12	12	12	nd
	Conseillers municipaux					
	Femmes	2 309	2 470	2 565	2 666	nd
Hommes	15 806	15 960	17 151	17 020	nd	
Mouvement et leadership	Présidents de partis politiques					
	Femmes	0	1	1	1	2
	Hommes	147	155	155	201	201
	Directeurs ou gérants D'ONG					
	Femmes	40	55	59	63	43
Hommes	129	114	249	288	192	

Candidats aux élections législatives			Candidat-e-s titulaires aux élections communales			
Sexe	2012	2015	2020	Sexe	2012	2016
Femmes	728	2 293	2 580	Femmes	27 265	46 925
Hommes	1 733	8 347	6 132	Hommes	67 514	133 199

Sources : SGG-CM ; MATDS ; DGPE

Partie 6 : Violences et justice

Chapitre 11: Violences

Points saillants

- persistance des cas de grossesses non désirées et/ou contestées ;
- persistance des cas de mariage précoce.

Commentaire général

Le nombre de cas de grossesses non désirées et/ou contestées est de 2 167 soit 27,5% de l'ensemble des cas enregistrés en 2020 contre 2 334 cas en 2019 soit une légère baisse de 7,1%. Le phénomène concerne aussi les hommes avec une proportion de 9,6%. Parmi les régions les plus concernées, le Centre vient en tête avec un ratio de 36 cas pour 100 000 habitants suivie du Plateau Central avec 10 cas pour 100 000 habitants et des régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud avec chacune 9 cas pour 100 000 habitants.

En 2020 on dénombre 1 773 cas de violences conjugales contre 1 915 en 2019 soit une baisse de 7,4%. Les victimes de ce phénomène sont majoritairement des femmes avec un taux de 75,9% similaire à celui de 2019. Il occupe le deuxième rang des motifs de fréquentation des services Famille. La région du Sud-Ouest enregistre le plus grand nombre de cas de violences conjugales avec 22 cas pour 100 000 habitants suivie des Hauts-Bassins avec 13 cas pour 100 000 habitants.

En 2020, les services de l'action sociale enregistrent 1 539 cas de conflits familiaux contre 1 844 cas en 2019, soit une baisse de 16,8%. Les femmes sont les plus concernées par ces cas de violences et représentent 61,1% des usagers. Ce phénomène s'observe plus dans la région du Centre avec 27,9% des cas, suivie des Hauts-Bassins 17,0% et de la région du Sud-Ouest 11,6%. Par contre, la région du Sahel est la moins touchée par les cas de conflits familiaux avec seulement une proportion de 1,0%.

Les cas de mariage précoce se chiffrent à 536 en 2020 contre 513 en 2019, soit une légère hausse de 4,5%. Les régions de l'Est et du Centre-Nord ont les ratios les plus élevés avec respectivement 8 et 5 cas pour 100 000 habitants. A l'inverse, les régions du Centre, du Plateau Central, des Cascades et du Centre-Est n'enregistrent aucun cas.

Par ailleurs en 2021, la Direction Générale du Genre a pu enregistrer à travers sa plateforme numérique 9182 cas de VBG dont 82,8% de victimes de sexe féminin.

Note méthodologique

Proportion des types de cas : C'est le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service famille

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Source statistiques : Base données des directions régionales du MFSNFAH

Tableau de bord femme et genre 2021

Tableau 11. 1: quelques types de violences enregistrées dans les services de l'action sociale

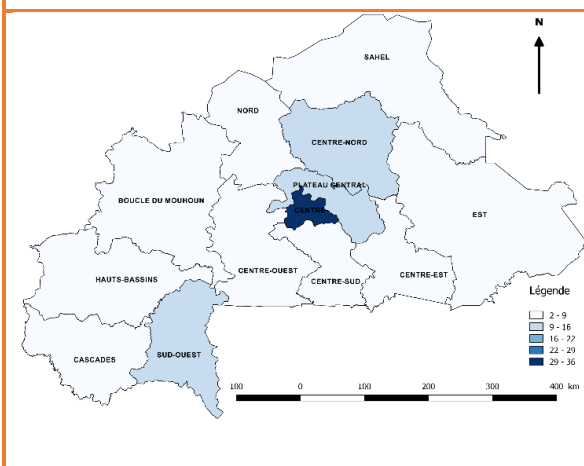
	Effectif en 2020	Part en %					Variation en %	
		Mariages précoces	Mariages forcés	Conflits familiaux	Violences conjugales	Grossesses non désirées ou contestées	/2019	TCM
Ensemble	7 865	536	659	1 539	1 773	2 167	- 8,9	75,8
% Femmes	80,6	96,5	92,3	61,1	75,9	90,4		

Tableau 11. 2: Violences basées sur le genre enregistrées en 2021

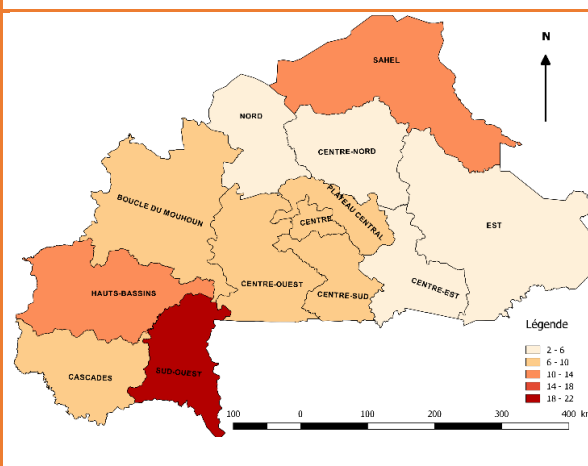
Types	Economiques	Physiques	Patrimoniales	Sexuelles	Culturelles	Morales psychologiques
Femmes	510	1238	184	975	1 763	2 864
Hommes	55	370	73	270	31	601
% Femmes	90,3%	77,0%	71,6%	78,3%	98,3%	82,7%

Source : DGG

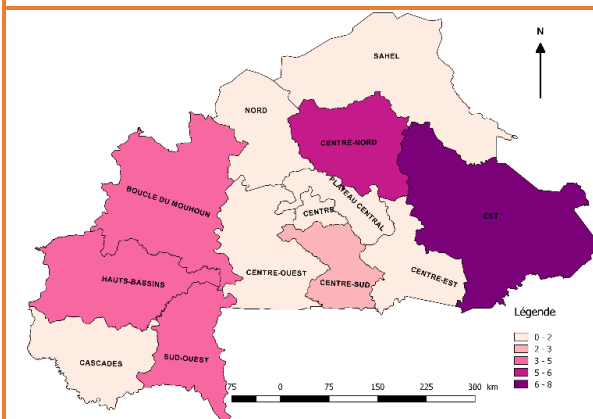
Carte 11. 1: Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région



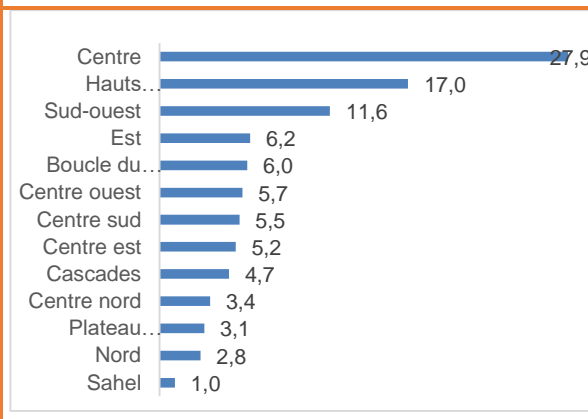
Carte 11. 2: Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région



Carte 11. 3: Répartition des victimes de mariages précoces pour 100 000 habitants par région



Graphique 11. 1: Répartition par région des cas de conflit familial (en %)



Chapitre 12: Accès à la justice

Points saillants :

- 96,5% de cas de violences sexuelles jugées ;
- 56,7% de cas de violences physiques jugées.

Commentaire général

Les condamnés pour cause de pratique de l'excision de 2017 à 2019 par les parquets des Tribunaux de Grandes Instances sur le territoire national concernent aussi bien les hommes que les femmes, avec une prédominance des femmes. Cependant, de 2020 à 2021, tous les condamnés pour cause de MGF sont des femmes.

Les proportions des femmes détenues pour causes de MGF de 2017 à 2021 varient en dents de scies soit 88,3% en 2018, 50% en 2020 et 85,7% en 2021.

Les cas de violences enregistrés par les TGI sur les cinq dernières années (2017-2021) varient d'une année à une autre avec une baisse considérable en 2019. Ainsi de 1548 cas en 2017 ce nombre baisse à 1084 en 2020 et augmente de nouveau à 1423 en 2021.

Séparément pris, les violences physiques et sexuelles présentent les mêmes tendances. En effet, les cas de violences sexuelles (viol) enregistrés sont de 248 en 2019 et de 294 en 2021. Concernant les violences physiques, les TGI ont enregistré 846 cas en 2019 et 1129 cas en 2021.

Les effectifs des auteurs de violences physiques et sexuelles jugés par les parquets des TGI de 2017 à 2021 sont inférieurs à ceux des cas enregistrés. Sur 1 410 cas de violences sexuelles enregistrés, 1 360 sont jugés soit 96,5%, pour 5 267 cas de violences physiques, 2 986 sont jugés soit 56,7% et pour 6 677 cas de violences sexuelles et physiques, 4 346 sont jugés soit 65,1%.

Note méthodologique

Taux d'accroissement annuel moyen : rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

La mutilation génitale féminine/Excision (MGF/E) : englobe toutes les interventions chirurgicales consistant à enlever totalement ou partiellement les organes génitaux externes de la femme, ou à leur causer d'autres lésions pour des raisons culturelles ou non thérapeutiques

Violence physique : tout acte ou comportement qui porte atteinte à l'intégrité physique de l'homme ou de la femme

Violence sexuelle : toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace, sur un homme ou une femme

Personne condamnée : toute personne qui a été jugée et reconnue coupable de faits de crime ou de délit et à l'égard de qui une peine d'emprisonnement ferme a été prononcée.

Personne détenue : c'est une personne placée en prison avant son jugement ou une personne inculpée pour crime ou délit.

Source : Ministère de la justice

Tableau de bord femme et genre 2021

Tableau 12. 1: Effectif des coupables par type de violences

Rubrique	Effectif des cas enregistré	Effectif des cas jugés	Proportion des cas jugés
Violences sexuelles et physiques	6677	4346	65,1%
Violences sexuelles	1410	1360	96,5%
Violences Physiques	5267	2986	56,7%

